

PROCES-VERBAL
du 19 novembre 2014

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014	6
<i>Unanimité</i>	6
1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Mise en œuvre de l’indemnité de départ volontaire	7
PRESENTATION M. LE MAIRE	8
<i>Unanimité</i>	9
1.02 – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) – Désignation d’un nou- veau représentant municipal issu de la liste « Roncq Avenir » au sein du Conseil d’Administration	9
PRESENTATION M. LE MAIRE	10
<i>Unanimité</i>	10
1.03 – CREATION D’UNE POLICE MUNICIPALE – Personnel municipal - Tableau des effectifs – Emplois permanents – Actualisation – Régimes indemnitaires – Ajus- tement et mise en place	10
PRESENTATION M. DESMET	12
Débat	13
<i>Unanimité</i>	14
1.04 – PERSONNEL D’ANIMATION – Formation Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animation (BAFA) / Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) – Réforme du financement municipal	14
PRESENTATION M. TELLIER	16
Débat	17
<i>Unanimité</i>	18
1.05 – PATRIMOINE MUNICIPAL – Fermeture du bâtiment de l’école Louis-Pergaud	18
PRESENTATION M. TELLIER	19
Débat	20
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	34
Contre : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	34
1.06 – LOI SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) – Article 55 – Engagement triennal de construction (2014-2015-2016) – Equilibre des typologies – Minima de 30 % de logements sociaux de la période écoulée	34
PRESENTATION M. PETILLON	35
Débat	37
<i>Unanimité</i>	40
1.07 – RAVALEMENT DES FACADES – Demande de maintien des déclarations préa- lables	40
PRESENTATION M. PETILLON	41
Débat	42
<i>Unanimité</i>	43

1.08 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2014 – 5^{ème} versement	43
PRESENTATION M. DA SILVA	44
<i>Unanimité</i>	44
1.09 – DON ET LEGS A LA VILLE – Don d’une œuvre d’art par Geneviève CLAISSE.	44
PRESENTATION M. BOSSUT	45
<i>Unanimité</i>	45
1.10 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE ...	45
PRESENTATION M. BOSSUT	46
<i>Unanimité</i>	46
1.11 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2011 – 2012 – 2013 et 2014	46
PRESENTATION M. BOSSUT	47
<i>Unanimité</i>	47
1.12 – EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – Décision modificative n° 1 – Ajustements de crédits – Section de fonctionnement	48
PRESENTATION M. BOSSUT	48
Débat	49
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	49
Abstentions : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	49
1.13 – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE	49
PRESENTATION M. BOSSUT	49
Débat	58

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous ; je vous remercie de prendre place.

Je salue le public, la presse, les Conseillers municipaux ici présents.

Comme à notre habitude, nous allons égrener notre **Ephéméride** ; depuis le dernier Conseil municipal, il s'est passé beaucoup de choses dans notre Ville.

Arts de vivre

› C'était la 4^{ème} édition de l'opération **Splash** à la piscine municipale qui a très bien fonctionné encore une fois cette année : elle consiste à faire venir de très nombreux publics autour de nos bassins métropolitains.

Je remercie tous les personnels de la piscine municipale qui se sont beaucoup donnés, notamment Johan VANDER ELSTRATE, pour en faire une opération extrêmement ludique. Il y avait beaucoup de joie de vivre, ce que je salue parce que cela permet vraiment de rapprocher le grand public des activités sportives à la piscine.

Sur la projection, vous pouvez voir le monde qui y participait ; on a même atteint la fréquentation maximale.

Voyez que tout le monde était très heureux, pas seulement les enfants mais aussi le public adulte. C'était vraiment très chouette.

› Nous embrayons sur la **Semaine bleue** avec plus de 400 seniors dans les deux banquets que nous avons organisés ; l'un était dansant, l'autre ne l'était pas, pour que chacun puisse trouver satisfaction dans des ambiances qui sont restées, de toute façon, très conviviales.

› Nous avons inauguré cette magnifique **exposition de Geneviève CLAISSE** sur l'abstraction géométrique des années 60 à aujourd'hui. Nous en reparlerons tout à l'heure puisque l'artiste a souhaité nous faire don d'une œuvre et Patrick BOSSUT présentera la délibération qui nous permettra d'accepter ce don tout à fait remarquable ; il faut le saluer parce que c'est plutôt rare.

› La **Semaine bleue**, Madame NYS, s'est très bien passée. Sur la diapo projetée, vous voyez toutes les activités qui se sont déroulées sur notre territoire et en intercommunalité puisque nous sommes allés également à Bouvines qui fêtait quelque chose d'absolument remarquable (j'en parlerai moins bien que M. TELLIER), la naissance de la nation française.

Il était donc intéressant que les anciens puissent découvrir ce charmant village mais aussi son histoire extrêmement riche.

- › Nous avons vécu la **1^{ère} Nuit des bibliothèques métropolitaines**. C'est aussi à rapprocher de l'opération Splash ; l'idée était naturellement d'ouvrir le plus possible les points de lecture publique au grand public avec un certain nombre d'activités toujours très ludiques. Cela a aussi très bien fonctionné avec une ouverture tardive, jusqu'à 21 h.
- › Les **centres de loisirs sans hébergement de la Toussaint**, vous voyez là aussi toutes les activités qui ont rencontré un vif succès avec plus de 300 enfants.

Vie sportive

- › Nous avons encore une fois accueilli, autour de notre bassin, 19 jeunes adultes de plus de 17 ans, venus y faire leur **qualification de surveillant de baignade**, dans le cadre d'un partenariat noué entre la ville de Roncq et la Ligue de l'enseignement. C'est un temps très fort qui a été consacré à cet accueil, avec deux formateurs BAFA et un sauveteur qualifié. Belle opération menée par les équipes de Johan.

Vie scolaire

- › Le 16 octobre dernier, tous les enfants de CM1 et de CM2 ont participé au traditionnel **Cross des écoles**, organisé par le Service des sports, sur des distances de 1,1 km pour les CM1 et de 1,25 km pour les CM2 avec présence des enseignants pour encadrer le parcours et nos animateurs éducateurs.
- › Le 6 novembre, salle Catry, les enfants de CM2 ont participé au **Concours départemental** mis en œuvre par l'Union Nationale des Combattants sur le thème de la **Guerre 14-18**, thème extrêmement fédérateur. En ces temps incertains que nous vivons au niveau national et européen, il est bon de pouvoir se rassembler sur l'essentiel et notamment autour de nos racines parfois les plus difficiles comme le sont les périodes de guerre. Nous sommes heureux de pouvoir vivre depuis quelques dizaines d'années dans un espace de paix.

Six élèves ont remporté un 1^{er} prix et ont lu leur rédaction tout à fait inspirée devant le public. M. TELLIER et Mme DEROO, Conseillère générale, ont remis les diplômes.

Fraternité

› Nous avons mis à disposition des **Restos du Cœur** un local qu'ils demandaient depuis quelque temps. C'est chose faite et nous sommes très heureux d'avoir fourni un local plus adapté aux contingences du moment.

Voyez sur la projection que les élus étaient nombreux autour de Régis FERRET, qui en est le Président.

Ce local est très bien situé puisqu'il se trouve dans les bâtiments techniques de l'ancienne gare, près des axes passants : Liane4 et Liane91.

› Je termine par les **Cérémonies du 11 novembre** qui ont été un moment fort et intense de rassemblement populaire autour de cette commémoration mais, au-delà, de cette idée d'unité nationale qui nous est tout à fait nécessaire.

Des moments forts autour du Monument aux Morts mais aussi devant l'Hôtel de ville où ont été lues des lettres de M. Eugène DUPREZ, ancien Roncquois. Lettres qui nous ont été confiées par la famille et qui permettent de retracer toute cette histoire depuis sa mort en 1917.

Puis entendre et chanter tous ensemble les chants patriotiques, les chants nationaux.

Je salue tous ceux qui ont pu être à l'origine de ce très beau rassemblement.

Je suis très heureux d'accueillir la nouvelle Directrice Générale des services, Laurence RULLIER.

Vous allez découvrir, au cours de ces mois et années de travail, quelqu'un qui non seulement a un savoir-faire tout à fait démontré à Lille Métropole Communauté Urbaine où elle a exercé pendant de nombreuses années, mais aussi une expertise qui sera extrêmement utile dans l'évolution de nos dossiers d'accompagnement administratif de nos équipes, à un moment où la métropole, qui va devenir Métropole européenne de Lille, aura besoin d'un renforcement des communes et, sans doute, de pouvoir renforcer plus encore les passerelles entre les communes et la métropole.

Et surtout, il faut se le dire, Laurence a beaucoup de savoir-être ; c'est extrêmement utile de pouvoir compter sur une collaboratrice et, au-delà, sur une Directrice générale tout à fait efficace et à l'écoute des services.

Je lui souhaite, en tout cas chez nous, de vivre une vie professionnelle intense, une vie professionnelle qui puisse la satisfaire pleinement.

Surtout que nous puissions, dans ces échanges fraternels et professionnels, grandir ensemble.

Je suis très heureux de t'accueillir, Laurence, et j'espère que chacun pourra découvrir l'étendue de tes talents.

Il vous revient maintenant, Monsieur COSYN, de faire l'appel. Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. COSYN –

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX en exercice le 19 novembre 2014 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Chantal NYS - Rodrigue DESMET - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Natalie CARDON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL - Franck GILME - Claudia GELINEAU - Dany DELBECQUE - Cathleen COPPIN QUIVRON - Louis COSYN - Claudie RIUS - Mustapha GUIROUS - Alexandra COUSTY - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME - Valérie WILLEMETZ - Eric ZAJDA - Jeannique VANDEWIELE

ABSENT(S) :

Néant

PROCURATION :

Néant

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

<i>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014</i>
--

M. LE MAIRE –

Sans remarque particulière, je sou mets ce procès-verbal à votre vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise en œuvre de l'indemnité de départ volontaire

Par décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009, le principe de l'indemnité de départ volontaire a été institué dans la Fonction Publique Territoriale. Elle peut être accordée aux agents quittant DEFINITIVEMENT leurs fonctions à la suite d'une démission.

Le versement de cette indemnité reste à l'appréciation de la Collectivité Territoriale qui en fixe, par voie de délibération et après avis du Comité Technique Paritaire, les modalités d'attribution ainsi que le montant.

La Ville de Roncq a été saisie d'une demande d'un agent souhaitant bénéficier du versement de l'indemnité de départ volontaire pour mener à bien un projet personnel. Cette mesure pouvant s'avérer comme une réponse à une situation donnée, il est proposé, en considération de cette démarche, de mettre en œuvre cette indemnité pour les motifs suivants :

- *création ou reprise d'une société ;*
- *mener à bien un projet personnel.*

Peuvent bénéficier de ce dispositif les agents titulaires ou non titulaires recrutés pour une durée indéterminée à condition qu'ils se trouvent à plus de 5 ans de la date d'ouverture des droits à la retraite.

Sont exclus de ce dispositif :

- *les agents non titulaires en CDD ;*
- *les agents de droit privé ;*
- *les agents partant à la retraite ;*
- *les agents se situant à - de 5 ans de l'âge légal de la retraite ;*
- *les agents placés en position de disponibilité, de congé parental ou de congé de présence parentale (arrêt du Conseil d'Etat du 28/03/2011).*

Procédure d'attribution :

- *La demande écrite devra être adressée à la Ville au moins 3 mois avant la date prévue de démission. La décision de la Collectivité devra intervenir dans un délai d'un mois*
- *Dans le cas d'une création ou reprise d'une société, l'agent devra produire le document K-bis attestant de l'existence de la Société qu'il créé ou reprend.*

Montant de l'indemnité :

L'article 4 du décret précise que l'indemnité ne peut excéder le double de la rémunération brute annuelle (comprenant le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le SFT ainsi que les primes et indemnités) perçue au cours de l'année précédant la demande de démission. Elle est modulable en fonction de l'ancienneté dans la Collectivité. Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les critères d'attribution selon les modalités suivantes :

- *Pour les agents totalisant moins de 10 ans de présence : NEANT*
- *Pour les agents totalisant 24 ans et plus de services publics : Attribution du montant maximum*
- *Pour les agents totalisant entre 10 et 23 ans de services publics : Attribution de l'indemnité au prorata des années de service (Ex : 15 ans de présence = 15 fois le douzième de la rémunération brute annuelle)*

Pour les services effectués dans d'autres Collectivités, il sera fait application d'une pondération de 50 %.

Les périodes effectuées à temps non complet ne seront reprises qu'à partir de l'affiliation de l'agent à la CNRACL, le temps de travail doit être égal ou supérieur à 28h/semaine.

Les années de service effectuées à temps partiel seront proratisées en fonction du temps de travail.

Versement de l'indemnité :

Dans le cas d'une démission pour création ou reprise d'entreprise, l'indemnité sera versée en deux fois : la moitié à la production du K-bis (à transmettre dans les 6 mois de la démission) et le solde à l'issue du 1^{er} exercice sur production de pièces justificatives permettant de vérifier la réalité de l'activité de l'entreprise.

Dans les autres cas, elle est versée en une seule fois.

L'indemnité est exclusive de toute autre indemnité de même nature. Elle est soumise à cotisations (hors CNRACL) et elle est imposable.

L'attribution de cette indemnité donne lieu à une décision individuelle du Maire.

En cas de recrutement sur un nouvel emploi PUBLIC dans les 5 ans suivant sa démission, l'agent devra rembourser l'indemnité de départ volontaire qui lui a été versée, et ce dans les 3 ans suivant son recrutement.

En conséquence, nous vous demandons donc d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de l'indemnité de départ volontaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012.

Notre Comité Technique Paritaire a été consulté sur cette affaire lors de sa séance du 5 novembre 2014.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 novembre 2014.***

M. LE MAIRE –

La première délibération de ce soir concerne le personnel municipal. Vous avez sous les yeux une projection qui permet de bien présenter le principe de l'indemnité de départ volontaire dans la Fonction publique pour deux raisons : mener à bien un projet personnel ou créer/reprendre une société c'est-à-dire rentrer dans le monde de l'entreprise, avec un certain nombre de conditions qui sont rappelées :

Être à plus de 5 ans de l'ouverture des droits à la retraite.

Etre titulaire ou non titulaire, recruté pour une durée indéterminée.

Vous y trouvez également les motifs de non-intégration dans ce dispositif.

Surtout une procédure d'attribution simple puisqu'il suffit à l'agent concerné par cette possibilité d'écrire au Maire (au moins 3 mois avant la date prévue de démission) qui prendra sa décision dans un délai de 1 mois.

Le montant de l'indemnité démarre à partir de 10 ans de présence et s'échelonne jusqu'à 24 ans pour un montant maximum ; le versement se faisant en une ou deux fois.

Nous avons consulté le Comité Technique Paritaire le 5 novembre 2014 et les représentants de ce CTP, que je salue, sont présents dans la salle.

Nous avons également évoqué cette question lors de la plénière.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - Désignation d'un nouveau représentant municipal issu de la liste « Roncq Avenir » au sein du Conseil municipal

Lors de notre séance du 15 avril dernier (délibération n° 15/04/2014/02), notre assemblée a procédé à la désignation de conseillers municipaux au sein de diverses structures... dont les Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et ce, dans le respect de la représentation proportionnelle et du principe du pluralisme (réf. Jurisprudence Administrative - Conseil d'Etat du 26 septembre 2012 - commune de Martignes).

A l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S, les administrateurs sont les suivants :

<i>Vincent LEDOUX - MAIRE - PRESIDENT</i>
<i>Chantal NYS</i>
<i>Annick CASTELEIN</i>
<i>Peggy ROBERT</i>
<i>Rose-Marie BUCHET</i>
<i>Claudine ZAHM</i>
<i>Thierry MITTENAERE</i>
<i>Claudia GELINEAU</i>
<i>Valérie WILLEMETZ</i>

Par courrier réceptionné le 15 septembre 2014, Madame Valérie WILLEMETZ a démissionné de ses fonctions d'administratrice du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et nous avons donc à pourvoir à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S, objet de la présente délibération.

Le groupe Roncq Avenir nous a proposé, par courrier réceptionné le 16 septembre 2014, la candidature de Monsieur Eric ZAJDA pour siéger en qualité d'Administrateur au sein du C.C.A.S. Nous vous demandons de valider ce mouvement de représentation.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 12 novembre 2014***

M. LE MAIRE –

Cette deuxième délibération concerne le remplacement de Mme WILLEMETZ dans ses fonctions d'Administratrice du Centre Communal d'Action Sociale. Nous avons la candidature de M. ZAJDA.

S'il n'y a pas d'autre candidature (aucune intervention), je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

M. ZAJDA siégera donc à la place de Mme WILLEMETZ.

1.03 - CREATION D'UNE POLICE MUNICIPALE - Personnel municipal - Tableau des effectifs - Emplois permanents - Actualisation - Régimes indemnitaires - Ajustement et mise en place

La sécurité dans la ville fait partie des préoccupations et des priorités de la nouvelle équipe municipale. Il s'agit de la sécurité des biens et des personnes mais aussi de celle relative à la circulation routière et du stationnement par l'application stricte des arrêtés pris par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Certes, la Ville de Roncq dispose d'un commissariat de Police Nationale et même si l'Etat nous confirme aujourd'hui le maintien de ce commissariat, nous ne pouvons nous résigner à l'augmentation de la délinquance, de l'atteinte aux biens et à l'intégrité physique de nos administrés.

Devant la diminution des moyens consentis par l'Etat, nous nous devons de permettre à la Police Nationale de se concentrer sur la grande délinquance et de rétablir une Police de proximité dans nos quartiers.

En aucune manière, ce service n'a vocation à se substituer aux missions de la Police Nationale. Un travail de concertation sera mis en œuvre afin de renforcer l'action globale en termes de sécurité sur la Commune.

La notion de proximité sera au cœur de l'action de la Police Municipale de Roncq. Elle devra être à l'écoute des doléances des administrés.

Ce service, placé sous l'autorité du Maire, Officier de police judiciaire, veillera au bon ordre, à la sécurité et à la salubrité publique. Les missions de la Police Municipale et le cadre de leurs exécutions feront l'objet d'un conventionnement avec les forces de la Police Nationale.

Ce service sera composé, dans un premier temps, d'un Gardien de Police Municipale à temps complet. Le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel communal nécessite de ce fait une actualisation, reprise au tableau ci-dessous (extrait) :

<i>FILIERE POLICE MUNICIPALE</i>			
<i>CADRES D'EMPLOIS</i>	<i>Emplois prévus à l'organigramme au 19/11/2014</i>	<i>Emplois occupés au 19/11/2014</i>	<i>Postes à créer</i>
<i>Cadre d'emplois des Agents de police municipale - Temps complet</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>+ 1</i>

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions d'emploi sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale de catégorie C.

Relativement au régime indemnitaire applicable à la filière Police, la délibération de notre assemblée en date du 18 décembre 2003 fixant notamment les montants de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) doit être modifiée pour y intégrer certains grades du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale :

FILIERE POLICE

Texte applicable : Décret n° 2002-61 du 14/01/2002

<i>GRADES</i>	<i>Montants de référence annuels au 01/07/2010</i>
<i>Gardien</i>	<i>464,30 €</i>
<i>Brigadier</i>	<i>469,67 €</i>
<i>Brigadier-Chef-Principal</i>	<i>490,04 €</i>

Le crédit global est calculé sur la base des montants annuels ci-dessus x par un coefficient multiplicateur (au maximum 8 fois le taux moyen). Ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Il est également proposé l'application de l'Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale régie notamment par le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 et ce dans les conditions suivantes :

FILIERE POLICE

Texte applicable : Décret n° 97-702 du 31/05/1997

GRADES	<i>Pourcentage maximum du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors Supplément Familial de Traitement et Indemnité de résidence)</i>
<i>Gardien</i>	<i>Indemnité égale au maximum à 20 %</i>
<i>Brigadier</i>	
<i>Brigadier-chef-Principal</i>	

En conséquence, il vous est proposé :

- *de vous prononcer sur ce projet de création de Police Municipale ;*
- *d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Police Nationale ;*
- *de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.*

Notre Comité Technique Paritaire a été consulté sur cette affaire lors de sa séance du 5 novembre 2014.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 12 novembre 2014***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à M. DESMET qui va nous présenter la création d'une police municipale à Roncq.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

La création de cette police municipale, qui était dans notre programme, c'est en fait une évolution de la mission des ASVP qui ont été créés en 2007 avec la mise en place de la zone bleue. Par ailleurs, depuis septembre, les quatre agents sont passés à 35 h.

Notre volonté aujourd'hui est de créer le poste de policier municipal afin de collaborer avec la Police nationale. On a vu qu'il y avait nécessité de tranquillité publique au sein de la ville de Roncq et cette collaboration avec la Police nationale passera par une convention qui sera traitée dès le début de l'année prochaine, suite aux autorisations qui nous seront données par le Préfet et du TGI et/ou TI.

Tout d'abord un agent deviendra policier municipal ; les autres suivront sachant que l'effectif restera le même : 4 ASVP deviendront 4 policiers municipaux.

Cette évolution n'a pas un impact budgétaire considérable... 23 € par mois pour l'agent suite au changement de grade et un budget d'investissement estimé à 16.000 € :

- la mise en logo du véhicule acheté cette année pour les ASVP,
- des équipements : radar, sécurité de l'agent...

Je vous demande de pouvoir poser la première pierre à la création de la police municipale en acceptant cette création de poste.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

C'est l'occasion de saluer tout le travail qui a été fait par ce service d'ASVP, que nous avons créé de manière très pragmatique dans les mandats précédents et qui a permis, sur un certain nombre de dispositifs tout à fait efficaces, d'avoir l'amorçage de réflexions sur un cheminement vers la police municipale.

J'ai envie de dire qu'il ne faut surtout pas se priver d'une possibilité d'extension à une utilisation possible sur le territoire. Je pense que tous les collègues maires et élus sont très sensibles à cette question de la sécurité publique en territoire. Nécessairement puisque la délinquance dans les faits délictuels ne s'arrête pas aux frontières d'une commune, il y a nécessité et de collaborer et de coopérer, sans doute de mutualiser puisque, comme vous le savez, le maître mot (c'est tant mieux) c'est la mutualisation des moyens.

Donc ne nous privons de rien du tout.

Commençons déjà par cet amorçage, profitant de l'opportunité de la formation de l'un de nos agents.

Nous marcherons pas à pas vers la meilleure des solutions pour pouvoir renforcer le dispositif de sécurité publique et de tranquillité publique sur l'ensemble de notre territoire de la circonscription de Tourcoing.

Y a-t-il des questions particulières ?

Madame VANDEWIELE puis Monsieur ZAJDA.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

« Action Roncquoise Citoyenne » votera cette délibération en étant quand même vigilant ; on espère que ces policiers municipaux ne serviront pas qu'à dresser des contraventions et à intervenir sur les zones bleues mais qu'un travail en amont soit effectivement fait pour la prévention, ce qui permettra aussi de rassurer les Roncquois.

C'est ce dont on a besoin. La répression, certes, mais avant il faut un travail pédagogique et une présence sur le terrain à des horaires décalés et pas nécessairement à des horaires de bureau.

M. ZAJDA –

Monsieur le Maire, vous avez signalé que 4 ASVP deviendront à terme policiers municipaux. Nous trouvions que c'était une demi-mesure mais si vous parlez de mutualisation avec d'autres communes, notamment de la Vallée de la Lys parce qu'avec Tourcoing l'environnement est peut-être différent, nous voterons cette délibération et nous verrons le projet suivre son cours.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis tout à fait d'accord avec Mme VANDEWIELE sur la proximité ; les ASVP ont déjà fait l'expérience de la prévention avant la verbalisation. C'est bien la première action qu'ils ont menée lorsque la zone bleue a été mise en place : on essaie d'abord de sensibiliser les gens puis vient la verbalisation. Cela a toujours été la doctrine de la municipalité et des ASVP.

La présence d'une police municipale permettra aussi de sensibiliser, de faire de la proximité et d'être sur le terrain.

Quant à la flexibilité, cet été déjà les ASVP ont assuré une présence en nocturne. On le fera les années suivantes sachant que mettre en place une police municipale demandera un an. En décembre 2015, en principe le premier policier municipal pourra être en place, avec de la flexibilité et un travail en partenariat avec les ASVP existants.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - PERSONNEL D'ANIMATION - Formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA) / Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) - Réforme du financement municipal

Au-delà des textes portant réglementation des personnels d'animation et d'encadrement des accueils de loisirs, la Ville de Roncq a toujours mené une action volontariste visant à garantir aux

familles des personnels qualifiés et diplômés tant pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) que les accueils périscolaires.

D'autre part, la Ville de Roncq a souhaité soutenir une politique jeunesse en faveur des jeunes ronquois dans le cadre de leur première activité professionnelle liée au domaine de l'animation.

Pour mémoire, nous rappelons ci-après le dispositif « diplômant » ayant trait au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

	BAFA <i>Délai 30 mois</i>		BAFD <i>Délai 4 ans</i>	
<i>Formation de base</i>	<i>8 jours</i>	<i>Externat : +/- 390 €</i> <i>Demi-pension : +/- 470 €</i> <i>Pension complète : +/- 550 €</i>	<i>9 jours</i>	<i>Demi-pension : +/- 590 €</i> <i>Pension complète : +/- 680 €</i>
<i>Stage pratique</i>	<i>14 jours ou +</i>	<i>Rémunération par l'employeur (ville ou autre)</i>	<i>14 jours ou +</i>	<i>Rémunération par l'employeur (ville ou autre)</i>
<i>Formation d'approfondis- sment</i>	<i>6/8 jours</i>	<i>Externat : +/- 335 €</i> <i>Demi-pension : +/- 365 €</i> <i>Pension complète : +/- 445 €</i> <i>Surveillant de baignade : +/- 655 €</i>	<i>6 jours</i>	<i>Demi-pension : +/- 380 €</i> <i>Pension complète : +/- 470 €</i>
<i>Stage pratique (2sd)</i>			<i>14 jours</i>	<i>Rémunéré par l'employeur (ville ou autre)</i>

En application d'une pratique communément mise en œuvre par les collectivités territoriales, la Ville prend en charge une partie des frais de formation pour les jeunes travaillant sur les ALSH (Eté et Petites Vacances) afin de soutenir une politique jeunesse et, la totalité pour les personnels travaillant pour les accueils périscolaires afin de fidéliser le personnel d'encadrement.

Suite aux différentes réorganisations (transfert du personnel), nous vous proposons donc de revoir les modalités de prise en charge de ces formations BAFA et BAFD, selon le descriptif suivant :

1) ORGANISME DE FORMATION

Les organismes proposant des formations doivent être habilités par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

2) REGLES DE PRISE EN CHARGE (base et approfondissement) ET MODALITES DE VERSEMENT

Les principes pour obtenir l'accompagnement financier de la commune :

- *Le jeune doit être domicilié à Roncq ;*
- *Le jeune doit avoir encadré un ALSH de la commune dont la gestion est confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public ;*
- *Le nombre de jours travaillés en ALSH doit être au minimum 14 jours à temps plein dans l'année.*

La prise en charge municipale sera basée sur le coût réel du stage (internat, demi- pension ou externat). La Ville participera à hauteur maximale de 2/3 du montant de la facture réglée. Ainsi, une partie de la formation (1/3) sera à charge du stagiaire, mais ce dernier peut bénéficier des aides de la CAF, d'un CE ou autre.

Les modalités de remboursement par la commune seront appréciées à la date du 1^{er} Janvier 2014

Un remboursement à raison d'1/3 sera assuré dès lors que le jeune a travaillé 14 jours ouvrés à temps complet dans un centre de loisirs ronquois.

Cette prise en charge d'1/3 est cumulable (dans la limite de l'enveloppe financière allouée à cette prestation) sous réserve que les conditions soient remplies (nombre de jours travaillés).

Les demandeurs doivent produire :

- *une demande de remboursement sur papier libre,*
- *une copie des frais de formation (facture acquittée),*
- *un justificatif de domicile ou le justificatif du domicile des parents accompagné d'une attestation sur l'honneur mentionnant que le jeune est toujours à la charge des parents,*
- *un justificatif d'un contrat de travail (fiche de paie ou autres),*
- *un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom du jeune.*

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 novembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous avez la parole pour les deux délibérations suivantes.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

La première délibération concerne la formation de notre personnel d'animation qu'il s'agisse de ce que l'on appelle traditionnellement le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

En préambule, je rappelle que, depuis de très longues années, la ville de Roncq comme d'autres collectivités locales soutient l'effort de formation de certains jeunes qui veulent se spécialiser dans l'animation, qu'il s'agisse d'une activité en complément d'études ou pour en faire directement un métier.

Le soutien, que nous apportons à la formation des jeunes, est tout particulièrement de prendre en charge une partie du coût de ces formations.

Il faut savoir que, pour passer un BAFA, on est sur un délai de 30 mois.

S'agissant d'un BAFD, on est sur 4 ans.

La délibération, que nous vous proposons ce soir, a précisément pour but de cadrer l'ensemble des dispositions nécessaires à la prise en charge financière par la Commune de ces formations.

Il y a évidemment une série de contraintes que je ne vais pas toutes citer :

- la première étant que le jeune, qui souhaite bénéficier de cette formation, doit être domicilié à Roncq
- deuxième contrainte : il exerce un certain nombre d'heures dans le cadre de l'animation puisqu'on est sur un minimum de 14 jours.

C'est dans ces contraintes que nous pouvons prendre en charge jusqu'à un tiers annuel du coût de la formation.

En conclusion : il s'agit d'un soutien financier mais également à l'ensemble de nos activités périscolaires que nous menons avec succès sur notre commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

En Commission, j'ai proposé que le CCAS puisse participer sous certaines conditions au paiement du dernier tiers. Je pense qu'il faudra en débattre en CCAS.

M. LE MAIRE –

Je poserai la question au CCAS.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - PATRIMOINE MUNICIPAL - Fermeture du bâtiment de l'école Louis-Pergaud

La ville de Roncq s'est engagée dans une politique ambitieuse d'éducation visant à optimiser le fonctionnement de ses écoles et parfaire l'accueil des jeunes Ronquois.

Cela passe notamment par la mise à disposition de bâtiments adaptés, sécurisés et répondant aux normes en vigueur.

Le plan de patrimoine réalisé pour l'ensemble de nos bâtiments municipaux nous a permis de diagnostiquer l'état des groupes scolaires et de mesurer l'ampleur des investissements à réaliser, que cela soit pour des raisons de préservation du bâti ou de mise aux normes d'accessibilité, mais aussi les taux d'occupation et les possibilités d'optimisation. Nous avons pu à cette occasion faire le constat d'une sous-occupation dans certains établissements de la ville qui sont aujourd'hui en capacité d'accueillir de nouveaux élèves. Ce constat a été fait conjointement avec l'Education Nationale et il est partagé.

Il en ressort que l'école Louis Pergaud nécessiterait un investissement lourd pour une simple mise aux normes, alors même que sa population scolaire diminue, et que d'autres groupes scolaires publics présentent encore de nombreuses capacités d'accueil de qualité.

Ce double constat nous amène à faire des choix judicieux et pertinents pour nos finances publiques.

La ville de Roncq prend en conséquence, par la présente délibération, la décision de fermer l'école Louis Pergaud à la fin de cette année scolaire 2014/2015.

La ville laisse aux parents le libre choix de l'inscription de leur(s) enfant(s) à la rentrée prochaine dans l'une des écoles publiques de la commune, avec le respect du regroupement des fratries si nécessaire, et elle s'engage à suivre individuellement les familles qui connaîtraient certaines difficultés en termes d'inscription.

Elle sera également tout particulièrement attentive, vis-à-vis de l'Education Nationale, dont c'est la compétence exclusive, à l'affectation des enseignants lors de la rentrée 2015 pour qu'elle permette d'utiliser au maximum les locaux disponibles dans les groupes scolaires de la ville, pour conserver un nombre d'élèves par classe satisfaisant et maintenir sur Roncq la CLIS, là encore conformément à la volonté constante de la Ville de parfaire l'accueil des jeunes Ronquois.

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 novembre 2014.*

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, nous vous écoutons à nouveau.

M. TELLIER –

Cette deuxième délibération concerne notre patrimoine municipal et, plus particulièrement, la fermeture du bâtiment de l'école Louis-Pergaud.

En quelques mots, un bref rappel l'historique qui nous a amenés à prendre cette décision : Cette décision est motivée par une expertise qui a été menée par nos services sur l'ensemble de notre patrimoine municipal. Cette expertise a révélé qu'un certain nombre de bâtiments, qui appartiennent au patrimoine municipal, connaissent des difficultés assez importantes voire même, pour certains, un état de vétusté qui nécessiterait, si on voulait les réhabiliter, des engagements financiers extrêmement lourds.

Deuxième constat qui a pu être fait concernant cette question scolaire : on ne peut que le déplorer mais c'est un mouvement qui ne nous appartient pas. Aujourd'hui la population scolaire est en baisse, et particulièrement en baisse pour l'école Louis-Pergaud

Ce double constat fait sur toile de fond de la baisse drastique des subventions de l'Etat (M. BOSSUT y reviendra) nous a donc amenés à prendre la décision, par la présente délibération, de procéder à la fermeture de l'école Louis-Pergaud à la fin de cette année scolaire 2014-2015.

Il m'appartient, en tant qu'Adjoint à l'action éducative, de vous dire que tout est évidemment mis en place, que le Service éducation travaille d'arrache-pied à ce que les conditions d'accueil des enfants présentement scolarisés à l'école Louis-Pergaud soient les meilleures possibles. Et je peux vous dire ce soir que les conditions d'accueil seront excellentes.

Pour ce faire, nous avons fait passer un questionnaire aux parents qui ont des enfants scolarisés à Pergaud, pour leur demander leur choix puisque c'est une décision de la majorité municipale que, précisément, d'offrir aux parents non pas une sectorisation mais le libre choix de l'école qu'ils souhaitent pour leur(s) enfant(s) l'année prochaine.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, Monsieur TELLIER.

Y a-t-il des prises de parole ?

Madame VANDEWIELE, Monsieur ZAJDA, Monsieur VANDAMME. Je vous en prie.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai vraiment trois mots à dire.

Etant donné le déroulement de la Commission municipale de mercredi dernier au cours de laquelle on a dit à l'opposition que, quoi qu'elle dise, quoi qu'elle fasse, vous étiez élus à 70 %. Je suis alors intervenue en disant que c'était particulièrement antidémocratique parce que, même si nous représentons ne serait-ce que 10 Roncquois, ce sont 10 Roncquois qui valent le coup...

Je suis désolée : aucun moyen, aucune polémique, aucune discussion. Cela ne sert à rien que l'on tergiverse pendant des heures. Votre décision est prise !

C'est une honte à la démocratie, non pas le fait de raser cette école, mais bien le fait de ne pas entendre la voix des gens qui se questionnent, qui s'interpellent et qui vous proposent des solutions, à tort ou à raison, bonnes ou mauvaises... Mais on pourrait au moins les écouter.

Dans ces conditions « Action Roncquoise Citoyenne » préfère ne pas polémiquer, ne pas parler inutilement ; la salive ne sert à rien dans ce cas-là.

Nous ne sommes pas force de propositions, nous ne sommes qu'une minorité, très chers collègues de l'opposition. On ne coûte pas grand-chose... 70 % devant nous ; on saura dans 6 ans où seront ces 70 %.

J'espère que ce ne sera malheureusement pas le Front National qui prendra le dessus parce que c'est à cause de gens comme vous, Monsieur le Maire, qu'il existe des nationalistes en France.

(Mouvements dans la salle)

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs du public ; aucune intervention, s'il vous plaît !

C'était très bien jusqu'à maintenant, aucune intervention. Cela s'appelle la démocratie, tout simplement.

(Réactions dans la salle)

Il y a des règles, des codes qui s'appliquent à tout le monde pour que chacun puisse délibérer tout à fait tranquillement.

Nous avons entendu Mme VANDEWIELE qui a eu une interprétation tout à fait particulière mais qu'on lui connaît depuis longtemps.

La parole est à Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai peut-être un espoir parce qu'en Commission, j'avais demandé un vote à bulletins secrets. Or je vois une table et quatre chaises ; cette délibération passera peut-être à bulletins secrets. On le verra tout à l'heure.

J'ai deux regrets.

1. L'absence d'élus de la majorité à notre réunion publique qui définissait notre projet. On aurait pu en débattre au moins à ce moment-là.

2. Lors de la Commission municipale, nous avons demandé à pouvoir faire une projection de ce que nous allons expliquer, ce qui a été refusé. M. VANDAMME va donc distribuer aux gens présents dans la salle une petite note d'explication.

Les premiers constats que nous pouvons vous accorder :

- Plusieurs écoles de la Commune sont dans un état pitoyable. Vous avez cité Pergaud mais il y a également Triolet et Curie.
- Une sous-utilisation de certains bâtiments publics et il y a certainement des solutions à trouver.
- Les baisses des dotations de l'Etat sont connues depuis de nombreuses années. Dans le mandat précédent, on en parlait déjà.
- Nous sommes également d'accord pour dire que les budgets doivent être contenus pour éviter des augmentations d'impôts.

Ces constats faits, nous avons d'autres propositions que celles que vous faites :

- Redimensionner l'école Pergaud : nous souhaitons profiter des taux bas des emprunts pour une reconstruction de l'école en utilisant en partie l'emprunt et en partie la capacité d'autofinancement.

Nous rappelons, et M. BOSSUT pourra le confirmer, que Roncq est une ville dont le taux d'endettement est trois fois inférieur à celui des communes de même strate. On pourrait

contracter un emprunt global jusqu'à 5 M€ pour divers projets et pas seulement pour l'école Pergaud. C'est donc tout à fait faisable.

Nous redisons également que les projets à long terme doivent être financés à long terme. C'est une logique économique qui se pratique dans beaucoup d'entreprises. Nous ne sommes pas une entreprise mais la logique reste la même.

Dans les projets, en concertation avec les parents, nous aurions proposé plusieurs choix :

- Une reconstruction sur tout ou partie du terrain. Par exemple, un rapprochement avec l'école Kergomard qui était excentrée, ce qui serait beaucoup plus pratique pour les parents : 500 ou 600 m séparent les deux écoles, les regrouper sur le même site pouvait être une solution.

Indirectement on fermait une école sauf que l'école Kergomard pouvait être utilisée pour une autre destination : par exemple y mettre l'école de musique, soit une économie d'échelle.

- La vente d'une partie du terrain pour construire des logements soit côté rue de Lille, soit rue Destombes. A notre niveau, on pensait qu'il serait mieux de construire rue de Lille pour que l'accès soit plus facile au niveau de la rue Destombes pour les enfants.

- 3^{ème} projet que nous avons mis dans notre programme : réaliser un projet intergénérationnel sur un demi-terrain avec l'école, l'autre partie étant destinée à des logements personnes âgées/jeunes adultes gérés par un organisme social, dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Les gains que nous pouvions faire étaient de faire travailler les entreprises grâce à l'investissement ce qui permet, à notre niveau évidemment, de ne pas rentrer dans le cercle vicieux de la récession, disant : *on ne fait plus de travaux, on ferme tout*.

Dans cette rénovation, on pouvait faire un bâtiment basse consommation avec des économies de fonctionnement substantielles. Et donc améliorer, dans cette partie-là, la capacité d'autofinancement qui nous permettait, par ailleurs, de pouvoir financer notre emprunt.

En rappel, quand on fait un investissement, on récupère la TVA l'année suivante.

Enfin, pour améliorer la capacité d'autofinancement, on pouvait réfléchir (on en reparlera certainement lors du débat d'orientation budgétaire) à faire des économies sur certains coûts de fonctionnement qui ne sont pas directement liés au service public selon l'adage « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Une petite réflexion. Certes, cela ne porte pas sur des montants importants mais, par exemple, pour les cérémonies du 11 novembre, était-ce vraiment une plus-value de faire un

feu d'artifice en plein jour... Des petits billets par-ci par-là, cela fait quelques beaux billets en finale pour faire des économies.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Madame WILLEMETZ, vous avez la parole mais vous ne l'aviez pas demandé tout à l'heure.

Mme WILLEMETZ –

Merci, Monsieur le Maire.

J'aborderai la question plutôt sur l'aspect social et environnemental.

Vous venez d'entendre les arguments économiques et les projets potentiels qui pourraient être étudiés ; je ne sais pas si vous voudrez en tenir compte.

Dans votre intervention, vous avez écarté tout côté sentimental et historique. Pourtant, ne croyez-vous pas que le bien-être des habitants, c'est aussi quelque chose de subjectif et que l'attachement à des valeurs et à des symboles tels que l'école publique au centre de la ville fait partie du bien-être collectif et de la cohésion dont vous êtes les garants légitimes.

En plus de ces aspects que l'on ne peut balayer d'un revers de main, je reviendrai sur les questions relatives au quotidien des parents et des familles.

Vous avez parlé de diminution des effectifs inscrits.

Ce n'est pas intangible, au contraire. Nous allons en effet voter, dans la délibération suivante, un autre point à l'ordre du jour : réserver plus de 30 % de logements à dominante sociale dans chaque projet. Cela permettra donc à des familles et à des jeunes couples d'y accéder plus facilement.

Avez-vous mesuré les conséquences sur le potentiel de l'école Pergaud et les capacités d'absorption des autres écoles ?

A l'heure où l'on parle d'écologie et de nécessité de donner l'occasion aux enfants de marcher pour préserver leur santé future, avez-vous pensé aux conséquences de l'éloignement des écoles du lieu d'habitation ?

Alors que les maternelles et les primaires mettent en place des cohérences pédagogiques entre elles, avez-vous mesuré les conséquences et risques de désaffection de Kergomard ou prévoyez-vous déjà de vous en prévaloir pour la fermer demain ?

Avez-vous mesuré les conséquences sur les capacités d'accueil des autres maternelles où les familles inscriraient leurs enfants en cohérence avec le redéploiement des enfants de Pergaud ?

Sinon pensez-vous les interroger afin de vérifier la viabilité de votre projet ?

Vu l'état de certains bâtiments, avez-vous mesuré les coûts et les conséquences sur votre objectif de destruction de Triolet et de regroupement sur Neruda ?

Alors que la décision d'affectation de moyens dépend de l'Education Nationale, avez-vous obtenu des engagements de l'Inspection Académique ? Si j'en crois la presse, non puisqu'on parle, dans un article, de 22 élèves mais l'Inspecteur dit... *Et si c'est 25, ce n'est pas grave !*

Avez-vous obtenu une réponse de la Ministre ?

Et si vous n'obtenez pas de réponse favorable, maintiendrez-vous votre décision ?

Ne vaut-il pas mieux dès lors différer cette décision, le temps d'obtenir ces garanties ?

Toutes ces incertitudes sur des éléments essentiels à la qualité de vie de nos concitoyens devraient vous faire réfléchir et, au moins, vous faire renvoyer la décision.

Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur VANDAMME, je vous en prie.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons démontré que d'autres solutions existent et qu'elles peuvent faire l'objet de débats. Vous avez décidé de les refuser sans discussion, démontrant ainsi votre vision de la démocratie ; vous ne pourrez donc pas vous plaindre des qualificatifs qui correspondent à cette vision.

Nous ne pouvons, à ce propos, que constater la dérive populiste de votre discours contre ce qui est politique alors que notre combat est politique au sens noble du terme, celui de l'intérêt de la cité.

Par contre votre vision, Monsieur le Maire, n'est pas politique mais politicienne car vous êtes le seul, ici, à vivre de vos mandats et à les cumuler, mieux que vous ne viviez de votre précédente activité professionnelle. Et ce n'est pas une attaque, juste un constat.

Vous ne tolérez d'avis que venant de votre majorité et de ceux qui s'y sont ralliés, éloignant ainsi les citoyens de la politique.

Vous refusez les moyens indispensables au débat démocratique contradictoire... C'est pourquoi j'ai distribué quelques documents. C'est sans doute ce que les électeurs rejettent et ce qui fait confondre politique et politicien, politique et sectaire, politique et manichéen, politique et arrivisme.

La démocratie aujourd'hui suppose l'écoute et surtout la participation des citoyens aux grandes décisions et pas seulement le droit de vote une fois tous les six ans.

Ils sont nombreux aujourd'hui à vouloir savoir si vous voulez concentrer les pouvoirs ou associer nos concitoyens. L'élection ne suffit pas à garantir une authentique démocratie, si les conseils et exécutifs locaux ne respectent pas le nécessaire débat entre majorité et opposition.

Les élus ont des droits attachés à leur mandat, qui doivent être respectés par l'exécutif local.

Les élus doivent pouvoir participer au débat collectif dans des conditions leur permettant de remplir normalement leur mandat.

Le Conseil d'Etat a récemment indiqué que la *note explicative relative aux délibérations mises à l'ordre du jour doit être adaptée à l'importance des affaires et permettre aux intéressés d'appréhender le contexte ainsi que de comprendre les motifs de fait et de droit des mesures envisagées, et de mesurer les implications de leurs décisions*. Nous tenons à votre disposition la référence de ces textes.

Les élus locaux disposent désormais d'un droit d'information à propos des affaires inscrites à l'ordre du jour. Ce droit est consubstantiel à leur mandat et aux moyens permettant à l'opposition de véritablement pouvoir jouer son rôle.

L'article L 2121-13 du Code général des Collectivités territoriales précise que *tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération*. Je rappelle que vous nous avez refusé les documents.

A défaut de communication en temps utile des informations demandées, ce qui est le cas, à l'exécutif local avant la réunion de l'assemblée, la délibération prise peut être annulée. Le

droit à l'information des conseillers est même supérieur au caractère confidentiel de certaines consultations données à la collectivité par des professionnels du droit.

Dès lors, en passant en force dans des délais brefs et en substituant à la communication d'un rapport de 300 pages une présentation PowerPoint de 15 minutes, vous violez les règles élémentaires de la démocratie et les droits des conseillers municipaux, notamment de l'opposition mais sans doute pas seulement.

Votre refus de transmission de nos contre-propositions aux autres conseillers traduit la même violation du débat démocratique.

Au lieu de renforcer la légitimité de votre décision, vous la fragilisez et faites porter des risques graves à sa mise en œuvre avec des conséquences dommageables pour la commune et donc des contribuables. Il est donc temps de surseoir à cette décision et de reprendre le chemin du dialogue.

Qui plus est, vous n'hésitez pas non plus à violer les règles de la démocratie participative, Je vous rappelle l'article L 1112-12 du Code des collectivités territoriales : *dans une commune, un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales et dans les autres collectivités territoriales un dixième des électeurs peuvent demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de cette assemblée.*

Vous avez reçu cette demande ; vous ne l'avez pas inscrite à l'ordre du jour. C'est une violation nouvelle des droits des citoyens mais aussi de ceux du conseil de se prononcer sur cette demande.

En refusant cette inscription à l'ordre du jour et un réel débat, sans motif ou pour un motif qui serait jugé insuffisant par les juridictions, vous faites encourir un risque important d'annulation de la décision que vous allez faire voter sans avoir répondu à la demande des électeurs, comme l'a rappelé la Cour administrative d'appel de Marseille dans son arrêt du 15 novembre 2013.

Il arrive un moment où il faut savoir retrouver le sens de la mesure, de l'intérêt collectif et du respect de nos concitoyens. Ce temps nous semble venu, d'autant plus que vous pouvez décider à votre initiative comme nous l'avons demandé en Commission plénière et que vous avez également refusé d'inscrire à l'ordre du jour. Vous avez expliqué vos arguments dans une lettre « toutes boîtes » réductrice mais, selon vous, suffisante. Vous avez été élu et, selon vos porte-paroles, notre comportement nous affaiblirait... Vous n'avez donc aucun

risque à consulter les Roncquois et Roncquoises puisque votre décision était, selon vous, non prévue mais induite par votre programme.

Vous vous honoreriez en sortant du débat politicien et en recourant au débat démocratique participatif ; nous y sommes prêts, les Roncquois aussi. Et vous ?

Merci.

(Applaudissements dans la salle)

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous allez répondre parce que je m'exonérerai de ce type d'exercice.

Sur le sens de la mesure, franchement je pense qu'il y a beaucoup à dire. Suite à votre petite incursion dans le domaine des indemnités, Monsieur VANDAMME, vous feriez mieux (je pense) d'avoir un port un peu plus bas et vous savez de quoi je parle.

M. VANDAMME –

Parlez-en !

M. TELLIER –

Je ne vais pas répondre à tout ce qui vient d'être dit puisqu'une partie n'est effectivement pas fondée ; je répondrai donc sur quelques points.

Madame VANDEWIELE, je ne vais pas engager un débat avec vous sur l'état de la démocratie ; je dirai simplement ici, devant mes collègues, qu'il a fallu tout à l'heure pas moins de cinq policiers, Monsieur VANDAMME, pour éviter que l'un de vos colistiers ne m'agresse. Voilà la démocratie telle que, vous, vous la pratiquez.

(Réactions bruyantes dans la salle)

M. LE MAIRE –

Je vous demande le silence.

J'ai quand même eu, Mesdames et Messieurs, pour protéger mes collègues, à devoir lutter contre une menace de mort samedi matin !

Si cela vous fait rigoler, moi pas. Je répète : une menace de mort plus des insultes.

Vous pouvez ricaner mais l'instrumentalisation de M. VANDAMME est là !

J'ai 20 ans de vie politique ; nous n'avons jamais connu de tensions pareilles mais nous le savions, la réputation le précédait au plus niveau d'ailleurs.

Vous n'avez pas la parole, Monsieur VANDAMME !

M. VANDAMME –

Qui sème le vent récolte la tempête, Monsieur.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Maintenant je vais vous répondre parce que, pour une fois, je vous ai en face de moi. On va donc répondre argument contre argument.

Vous dites que vous organisez une réunion publique, que vous faites des propositions... Mais, Monsieur VANDAMME, la moindre des politesses eût été de m'inviter et je serais venu ; jamais je ne me suis dérobé à un débat.

(Mouvements)

Taisez-vous ; c'est moi qui ai la parole, merci.

(Réactions vives dans le public)

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, je vous demande de vous taire, s'il vous plaît.

M. TELLIER –

C'est l'apprentissage de la démocratie.

Sur la manière dont on a fonctionné, je vais quand même rappeler un certain nombre de faits.

Depuis la rentrée, nous avons mené un certain nombre d'informations concernant cette fermeture.

Je me suis rendu personnellement et je remercie, ici, mes collègues, Claudine ZAHM et Thierry MITTENAERE, qui m'assistent pour les conseils d'école, soit de m'accompagner, soit de me remplacer parce que j'ai voulu aller moi-même dans les conseils d'école où je savais que la question était plus sensible pour des raisons que l'on a évoquées précédemment, qu'il s'agisse de Kergomard ou de Neruda.

Je reconnais dans le public des parents avec lesquels j'ai pu parler de ces questions et ce point a été débattu – 1^{er} élément.

2^{ème} élément – Je rappelle quand même que vendredi dernier nous avons organisé, ici même, une rencontre avec l'ensemble des conseils d'école en présence d'un certain nombre de mes collègues qui ont à voir avec ce dossier. Et il y avait très peu de parents parce que certains ont préféré vociférer à l'extérieur. Mais cette réunion avait précisément pour but d'expliquer le détail de la procédure et de tordre le cou à des contre-vérités qui sont distillées ici et là.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble mais, Monsieur ZAJDA, il me semble quand même que vous n'avez pas compris la philosophie de cette décision. Je vais donc la rappeler succinctement mais je me tiens évidemment à votre disposition si vous souhaitez des éléments de précision.

Un point que je retiens et j'espère que vous ne l'oublierez pas car, pour ma part, je ne l'oublierai pas : on est au moins d'accord sur quelque chose, un certain nombre de bâtiments scolaires sont dans un état de vétusté et je suis ravi de vous entendre dire que les écoles Triolet et Curie en font partie, que nous devons avoir (je l'espère) dans un climat moins tendu, dans un climat de dépolitisation, un véritable débat sur les conditions d'accueil des enfants scolarisés à Roncq. Paradoxalement dans vos argumentations, c'est ce qui manque le plus : les enfants scolarisés dans nos bâtiments !

Pourquoi vous dis-je que vous n'avez pas compris ?

Ce n'est pas la question de refaire l'école Pergaud qui importe, c'est la question du renouvellement des taux d'occupation... Je vous ferai remarquer quand même que, lorsqu'on redéploie l'ensemble des effectifs de Pergaud soit exactement 133 élèves à ce jour, eh bien la projection donne exactement un taux d'occupation de 22,3... Et si vous ne le savez pas, Monsieur ZAJDA, sachez que la moyenne nationale est de 22,9 !

Ne venez donc pas vous répandre sur des taux d'occupation de 35 ou 40... comme j'ai pu le dire ici et là, c'est de la désinformation !

3^{ème} élément concernant les postes.

Vous dites... *Il faut attendre !*

Le problème est que la France est en train d'en crever... On attend toujours !

Comme je le disais vendredi soir, c'est toujours la célèbre formule : *Encore un instant, Monsieur le bourreau.*

Eh bien, non, ici on réforme.

On réforme non pas par simple plaisir de réforme mais, comme le disait un ancien Président de la République, parce qu'*il y a le feu à la maison.*

On peut toujours attendre et, peut-être parce qu'il faut du courage, parce que personne autour de cette table n'a pris cette décision de gaïté de cœur mais administrer une ville comme le fait le Maire, comme le fait la majorité municipale, c'est aussi avoir le courage de réformer.

Je prends votre logique dix secondes : on attend... je ne sais pas quoi d'ailleurs mais on attend.

Que va-t-il se passer avant les vacances de Noël ?

J'ai rencontré l'Inspecteur de l'Education nationale jeudi dernier pour, précisément, mailler les choses. Je tiens, Monsieur le Maire, à saluer l'intelligence de l'Inspecteur de l'Education nationale avec lequel nous travaillons en étroite relation et qui comprend tout à fait les raisons qui nous amènent aujourd'hui à cette décision.

Si on vous écoute : on ne ferme pas, très bien !

Je vous rappelle que nous ne sommes pas, nous, acteurs de la gestion des postes de l'Education nationale. Cela veut dire en clair que si nous laissons la situation en l'état, le mouvement de l'Education nationale va s'enclencher ; l'Education nationale est une très lourde machine que l'on n'arrête pas d'un coup de baguette magique.

En d'autres termes, si nous n'avions pas pris cette décision qui nous occupe ce soir, nous allions effectivement vers des difficultés et c'est votre raisonnement qui aurait mis véritablement en péril l'avenir des enfants scolarisés à l'école Pergault.

Nous avons pris cette décision, ce qui veut dire que nous irons, avec le questionnaire qui a été rendu par les parents (si des parents dans cette salle ne l'ont pas rendu, je les invite à le faire le plus rapidement possible dans l'intérêt des enfants) porter l'état des projets ; nous irons dire à l'Inspecteur le nombre d'enfants qui souhaitent être scolarisés à Neruda, à Brel ou à Jaurès et, en fonction de ces projections, l'Education nationale appréciera l'ouverture des postes.

Si nous ne le faisons pas, nous mettons véritablement en péril l'accueil des enfants l'année prochaine.

Quand on discute sereinement, on n'énonce pas de contre-vérités, on n'insulte pas les gens sur les réseaux sociaux, vous voyez que la vérité est là et il faut que, vous aussi, vous l'acceptiez.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole pour une dernière intervention.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous dites que la vérité est là et que j'ai évoqué les taux d'occupation... Or je n'ai absolument pas parlé des taux d'occupation mais simplement de déplacement de classes.

L'Etat a le même raisonnement que vous : on doit faire des économies !

On serait étonné qu'il ne dise pas qu'il faut supprimer une classe, profitant d'une fermeture d'école.

Ne préjugeons pas à l'avance. Nous espérons que vos démarches arriveront à terme à ce niveau-là.

Tout à l'heure, on parlait de Triolet et de Curie...

Pour Triolet, je m'en doutais car j'habite le quartier ; je suis assez au courant.

Quant à Curie, je l'ai plus ou moins appris lors de la présentation express de M. DESMET du Plan de patrimoine.

Nous nous interrogeons toutefois : Triolet était voué à démolition et peut-être à reconstruction.

Dans notre logique, pourquoi ne pas profiter de cette occasion, toujours en discutant avec les parents, pour fermer Triolet et repositionner à Neruda en faisant des travaux. Comme Neruda est une école à étage, on ne peut installer des enfants de maternelle à l'étage.

Mais en agrandissant, puisqu'il y a de la place avec la plaine de jeux juste en face, pour mettre trois classes en bas. Comme en plus nous n'avons plus de cuisine centrale, on pourrait très bien profiter de cet espace pour y installer une classe.

Au lieu de basculer une grande partie de l'effectif de Pergaud sur Neruda puis de se demander que faire des enfants de Triolet ?... Comme à Jaurès, on va les mettre dans des préfabriqués, ce qui serait un peu dommage.

Je pense qu'il faut peut-être partir dans une autre direction.

Un rappel ; des écoles ont été reconstruites au cours du mandat précédent et on ne peut vous le reprocher, Monsieur le Maire.

Brel a quand même coûté 4,5 M€ et on a eu recours à l'emprunt.

On a fermé Valles ce qui était une suite logique puisque, quasiment en face, se trouvait l'école Jaurès.

Quand on a rebasculé les enfants dans l'autre école, il y a eu plus de 1 M€ de travaux.

Je pense que rebasculer des enfants coûtera de l'argent, dans tous les cas !

Pour revenir sur la politique participative dont vous êtes très fier, Monsieur TELLIER. Ce n'est pas en disant de suite en arrivant : *On a décidé de....* Pour moi, faire de la politique participative, c'est partir d'un constat, discuter avec tous les usagers et pas seulement les parents d'élèves, il y a les riverains, les enseignants, peut-être pas les enfants. Ensuite on annonce un résultat. Dans cette logique-là, il y aurait certainement eu moins de tensions.

Enfin, nous regrettons tous, nous, vous, d'être arrivés à une telle situation.

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas le sentiment, Monsieur ZAJDA, que samedi matin tout le monde le regrettait, que tout le monde cherchait à apaiser la situation.

Quand on est un leader, il y a des moments où on doit apaiser ; je n'ai pas ce sentiment.

Je rappelle quand même que nous avons déposé plainte pour diffamation et menace de mort.

M. ZAJDA –

Ce sont des individus isolés.

M. LE MAIRE –

Ils n'étaient pas du tout isolés mais en groupe. C'était bien collectif ; tout le monde l'a vu.

Dans de telles situations, Monsieur ZAJDA, nous sommes solidaires.

M. ZAJDA –

Je n'y étais pas quand il y a eu des menaces. J'étais en train de parler aux parents pour signaler qu'il y avait conseil municipal ce soir.

M. LE MAIRE –

Merci.

Monsieur DESMET puis Monsieur TELLIER.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens juste pour répondre à M. VANDAMME par rapport au Code des collectivités. C'est bien, il l'a lu en long et large mais je crois qu'il a oublié de dire beaucoup de choses : peut-être a-t-on reçu une information qu'il y avait 2500 signatures mais on n'a jamais reçu ces signatures. Donc pour l'instant, on ne peut pas l'inscrire dans ce Conseil municipal.

Et je tiens à ajouter, au nom de la majorité, que nous sommes unanimes et nous voterons à main levée, fièrement, parce que nous n'avons pas pris cette décision à la légère ; nous y avons bien travaillé, que ce soit avec Thibault, que ce soit avec l'ensemble de la majorité. Nous n'allons pas nous cacher pour voter.

M. TELLIER –

Je reviendrai très rapidement sur ce que vous appelez démocratie participative même si tout le monde sait que, par essence, la démocratie est participative.

Quand j'ai pris mon mandat, j'ai souhaité que l'on puisse travailler autrement. C'est la raison pour laquelle, ayant passé de nombreuses années à la Caisse des écoles, d'ailleurs avec vous, Monsieur ZAJDA, il m'était apparu que c'était aujourd'hui une coquille vide et non pas une instance de débat. J'ai donc proposé à M. le Maire, qui l'a accepté, de réunir régulièrement l'ensemble des conseils d'école, comme cela a été fait vendredi dernier.

Il se fait que l'actualité nous a amenés à travailler sur Pergaud. Je note que les parents, qui étaient présents dans la salle, ont tout à fait compris notre démarche. Et nous réunirons régulièrement ces conseils d'école pour aborder un certain nombre de thématiques qui sont tout à fait transversales, à savoir que c'est évidemment avec le concours des conseils d'école, et contrairement à vous je n'exclus pas les enfants qui sont quand même les premiers usagers de l'école, que nous aurons des débats qui nous permettront d'avancer.

Il se fait que quelques personnes ont réclamé ma démission. Cela me confirme dans ma volonté d'avancer parce qu'on doit réformer. Je suis ravi, par exemple, qu'au lendemain même de la réunion de vendredi soir, un papa d'élève m'ait dit... *Je suis informaticien et, si vous avez besoin de mon aide pour travailler sur le plan d'équipement municipal, c'est très volontiers que je vous aiderai.* C'est surtout cela la réalité que je retiens : démocratie apaisée.

(Intervention dans le public)

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

En tout cas, je veux saluer le travail qui a été celui de M. TELLIER, de ses collègues, Conseillers municipaux, pour expliquer et accompagner ce dossier avec beaucoup d'efficacité, beaucoup de tempérance et, surtout, une volonté d'apaisement. Je veux le dire ici tout à fait solennellement.

Je passe au vote. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq Avenir » et « Action Roncquoise Citoyenne »

Je vous remercie et nous passons à l'examen de la délibération suivante.

1.06 - LOI SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) - Article 55 - Engagement triennal de construction (2014-2015-2016) - Equilibre des typologies - Minima de 30 % de logements sociaux de la période écoulée

Les dispositions introduites par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 qui fixent un objectif de 20 % de Logements Locatifs Sociaux (LLS) pour des communes comme Roncq, ont été renforcées par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur des ménages et au renforcement des obligations de logement social, en portant le taux à 25 % et en fixant une échéance à 2025.

L'obligation codifiée à l'article L 302-8 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) est dès lors mise en œuvre au travers d'un rythme de rattrapage accéléré et d'une exigence nouvelle.

L'engagement triennal est intensifié :

Pour parvenir à l'objectif fixé par la loi, le Conseil Municipal doit s'engager sur une période triennale. Les dispositions modifiées exposent cependant aujourd'hui un plancher de 25 % du nombre de logements sociaux manquants, contre 15 % auparavant (le taux progressera ensuite sur les 3 périodes suivantes à 33 %, 50 % et enfin 100 % pour l'intervalle 2023/2025).

L'année 2014 ouvrant une nouvelle période triennale, notre Commune qui enregistre au 1^{er} janvier 2013 un déficit de 424 logements sociaux, ne peut s'engager en deçà de 106 logements sociaux pour la période 2014/2016.

La typologie des logements à produire sur la période triennale est à présent encadrée :

La loi du 18 janvier 2013 dans son article 15 vise à renforcer l'effort en faveur des ménages les plus modestes. L'article L 302-8 du CCH organise en conséquence un équilibre entre les différents types de logements sociaux. Ainsi, pour notre Commune qui dispose de plus de 10 % de logements locatifs sociaux (16,83 % au 1^{er} janvier 2013), le pourcentage à réaliser en prêt locatif aidé (PLAI ou logements dits très sociaux) ne peut être inférieur à 30 % de l'engagement, et en

prêt locatif social (PLS ou logements destinés aux classes moyennes) ne peut excéder 30 % de l'engagement.

L'engagement triennal minimal de 106 logements sociaux induit alors un minimum de 32 PLAI et un maximum de 32 PLS.

Maintien d'un minima de 30 % de logements sociaux de la période triennale écoulée :

Cette disposition est inchangée. A noter qu'elle n'a pas d'incidence sur notre engagement triennal 2014/2016. En effet, le bilan triennal 2011/2013 enregistrant 84 logements sociaux (pour mémoire, par délibération du 27/09/11, la Commune était engagée à hauteur de 36 LLS), l'obligation de mise en chantier de 25 logements sociaux minimum (30 %) sur la période 2014/2016, reste inférieure à l'engagement de 106 logements précité.

Nous vous proposons en conséquence de retenir l'engagement triennal minimal pour la période 2014/2016, soit 106 logements sociaux dont 32 PLAI minimum et 32 PLS maximum.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 novembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération portant sur l'engagement triennal de construction 2014-2016.

Vous avez entendu, mes chers collègues, depuis longtemps que la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), qui date de 2000, impose aux communes de réaliser sur leur territoire a minima 20 % de logements sociaux.

Cette loi a été renforcée en 2013 en portant ce taux à 25 % sur l'échéance 2025.

Elle a encore intensifié cette action : *dans tous les engagements que vous prenez, il y aura un minimum de logements de type PLAI de l'ordre de 30 %.*

Petit rappel : on entend, dans la catégorie des logements sociaux, les PLAI dont je viens de parler, les PLUS et les PLS.

Dans cette démarche de mixité sociale, chaque fois on a, selon les revenus, le droit à avoir un logement PLAI, PLUS ou PLS ; le PLS correspondant pratiquement au prix du privé. Il faut bien le dire aujourd'hui.

La loi précise également, au-delà de cet engagement 30 % de PLAI minimum, pour les gens les plus aisés, des PLS (30 % maximum), ce qui laisse un peu de latitude au niveau des PLUS.

C'est sur cette disposition qu'on nous demande de nous prononcer.

D'ici 2025, on ne va pas passer avec un programme aussi étalé sur un nombre d'années relativement important. Quelquefois compte tenu de la conjoncture d'un chantier, on ne sait pas s'il sera annulé, retardé, différé et l'engagement est pris sur les logements livrés.

La première délibération porte sur la période 2014-2015-2016. Compte tenu du retard de la ville de Roncq (425 logements en retard au 1^{er} janvier 2013) en rappelant toutefois que nous sommes aujourd'hui à 16,83 % de logements sociaux ; nous étions à un peu moins de 15 % sous le précédent mandat... on y va donc doucement.

Nous prenons cette délibération pour 25 % des logements manquants soit 106.

Aujourd'hui il n'y a pas trop lieu de s'inquiéter puisqu'on parle des logements livrés.

Assez rapidement (sur un an maximum) 70 logements seront livrés, des chantiers vont démarrer courant de cette année. Si bien qu'en simulation, nous atteignons un chiffre de 145 logements.

Nous en serons en principe capables... J'insiste « en principe » car, comme je l'ai dit en Commission, il y a des chantiers que l'on ne maîtrise pas.... arrêt de chantier ou retard de livraison.

En tout cas, nous avons la volonté de retranscrire cette loi au travers de la délibération qui vous est proposée ce soir.

Une précision : aujourd'hui, sur les logements que nous envisageons sur cette période de 3 ans, à titre d'exemple, sur ceux qui seront livrés, la plus forte proportion de logements sociaux est de 30 % (la loi) ; nous en avons aussi à 31 %... 45 % et même 100 %. Il est vrai que le 100 % est souvent attaché à de petites réalisations. Je prends l'exemple de la rue de la Montagne où nous avons 100 % de logements sociaux.

Sur un projet que nous sommes en train d'affiner sur la rue du Moulin, une dizaine de logements et 100 % de logements sociaux.

Nous respectons le plus possible cette loi et, bien sûr, ces programmes sont établis en fonction, parfois aussi, de la situation du terrain, de la composition également du bâtiment pour essayer d'avoir des entrées soit communes, soit différenciées. C'est ce qui justifie parfois un étalement de cette mixité à l'intérieur des bâtiments.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des prises de parole ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons bien compris que c'était un minimum et nous espérons évidemment un peu plus. Comme il y a plus de 400 logements en cours, par rapport aux obligations de la loi, il y en a encore au moins pour 15 ans pour rattraper notre retard.

S'y ajoutent les risques de pénalité, peut-être l'Etat va-t-il se réveiller beaucoup plus tôt pour nous matraquer !

Sans forcément faire du « tout logement social » parce qu'on sait très bien qu'il faut de la mixité, il est vrai qu'il faut essayer de pousser au maximum ce projet plus rapidement que ces 30 % minimum.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais savoir si vous avez une idée de la totalité des logements sociaux qu'il pourrait y avoir sur le territoire d'ici 2016 ?

M. PETILLON –

Il faudrait que je fasse quelques calculs mais, à mon avis, nous serons à peu près à 300.

Mme VANDEWIELE –

Une petite remarque : M. le Maire a dit que l'on ne construirait pas sur des zones agricoles pour maintenir les trois tiers et, malheureusement, on peut constater que sur la pâture de Jean-Michel LEPOUTRE, bien que ce soit privé, il y aura des appartements... encore une fois à proximité de Pergaud !

De plus en plus de logements à proximité d'une école qui aurait pu nous être bien utile.

C'est regrettable, Monsieur le Maire, mais une fois de plus vous n'avez pas tenu votre parole. Vous construisez sur des terres agricoles, hélas.

M. LE MAIRE –

Mais quelle mauvaise foi, Madame VANDEWIELE, mais quelle mauvaise foi !

Ces terrains sont constructibles, Madame VANDEWIELE !

Et, en plus, vous n'allez pas nier le droit de propriété et le droit à construire.

C'est ce qu'on appelle de la malhonnêteté intellectuelle.

Pas un arpent de terre agricole n'a été consommé, Madame VANDEWIELE, et c'est cela le sujet.

Pouvez-vous dire le contraire ?

Ce serait malhonnête... C'est inscrit au PLU depuis les années 66-70.

Mme VANDEWIELE –

Je crois pourtant, Monsieur le Maire, qu'il y a quelques années vous disiez que c'était une ferme-manoir qu'il fallait valoriser et que c'était vraiment à classer.

M. LE MAIRE –

Et alors, vous ne savez tout ce que j'ai pu faire, Madame, pendant deux ans pour accompagner la famille. Ce n'est pas de la volonté municipale ; cela s'appelle du droit de propriété et nous sommes dans un pays de droit, Madame. Et j'ai toujours respecté le droit, y compris le droit à construire.

N'allez pas encore, comme le faisait votre illustre prédécesseur, colporter des rumeurs qui sont totalement infondées et qui sont d'ailleurs des contre-informations. Mais vous en êtes experte.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

J'aurais souhaité, Madame VANDEWIELE, que vous n'abordiez pas ce sujet pour plusieurs raisons :

D'une part, ce que vous dites est complètement faux. Ce ne sont pas des terres agricoles mais des terrains constructibles.

D'autre part et surtout, nous avons affaire malheureusement à un drame familial et je trouve complètement déplacé d'en faire part ce soir.

Pour répondre à M. ZAJDA, vous connaissez notre philosophie en la matière : nous savons que nous avons un retard avec des risques de pénalités que nous n'avons pas aujourd'hui au titre de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

Ce n'est pas pour cela que nous ne construisons pas. Nous avons toujours pour principe de construire à juste raison et non pas de nous emballer sur des opérations 100 % social sur l'ensemble d'un programme parce qu'il y a un équilibre d'intégration de ces populations nouvelles à trouver.

Telle est notre philosophie et je pense que vous la connaissez. C'est toujours sur elle que nous nous appuyerons durant ce mandat.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole pour une dernière remarque.

M. ZAJDA –

Ce n'est pas pour polémiquer mais, sur ce point, peut-être ne me suis-je pas expliqué correctement. Nous n'étions pas sur la philosophie des 100 %.

Une question, pour bien comprendre vos propos, Monsieur le Maire : pour vous, des terres agricoles, ce sont simplement celles reprises dans le Plan Local d'Urbanisme.

M. LE MAIRE –

Vous avez un zonage.

M. ZAJDA –

Et toutes celles qui sont en culture actuellement et qui peuvent être destinées à la construction, ce ne sont pas des terres agricoles ?

M. LE MAIRE –

Cela n'a rien à voir. Il y a des terres à urbaniser, à urbaniser différé.

Dans le cas présent, vous êtes sur de l'urbanisation en plein cœur de ville. On peut faire tout ce que l'on veut sauf que les gens ont quand même le droit de vendre leurs terres, leurs terrains, leurs biens et de les valoriser. Cela me semble tout à fait normal.

Enfin, sur ce sujet particulier, je pense que l'on ferait mieux de faire profil bas. Comme l'a dit Michel PETILLON, un drame familial s'est joué, drame que nous avons accompagné en silence, sans vocifération. Je parle bien de ce projet spécifique.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Pour information, Madame VANDEWIELE, peut-être ne le savez-vous pas, lorsque la résidence Schuman a été construite, encore plus proche de l'école Pergaud, elle a ramené zéro enfant.

Que le monde serait simple, Madame VANDEWIELE, si on connaissait à l'avance le nombre d'enfants à naître, le nombre d'enfants à scolariser à tel endroit... Mais, heureusement pour nous, nous ne vivons pas en Chine et nous ne vivons pas non plus au temps de la planification soviétique.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.07 – RAVALEMENT DES FACADES – Demande de maintien des déclarations préalables

Depuis le décret du 27 février 2014, à moins qu'ils n'intéressent un immeuble protégé, les travaux de ravalement sont dispensés de toute formalité au titre du Code de l'urbanisme.

Les nouveaux textes prévoient toutefois que l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut déroger à ce principe en décidant de maintenir sur tout ou partie du territoire, le formalisme de la déclaration préalable (DP) pour tout travaux de ravalement.

Dès lors, la Ville de Roncq souhaite solliciter Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) dans ce sens car derrière cette réforme qui se veut simplificatrice se cachent des enjeux qui appellent à la vigilance.

En effet, si la notion de ravalement, restrictive, limite l'impact de la dispense, l'exonération de formalités est aussi source de confusion pour l'administré. En outre, l'exemption de démarche administrative ne permet pas de se soustraire au règlement d'urbanisme. Enfin, supprimer la DP c'est aussi affaiblir le rôle de conseil de la ville.

Aujourd'hui le Code de l'urbanisme pose une distinction entre les « travaux de ravalement » à présent exemptés de toute formalité, des « travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant » qui sont eux soumis à déclaration préalable.

Par suite, en droit de l'urbanisme, la notion de ravalement s'appréhende de façon restrictive et peut s'entendre comme « le maintien des façades de l'immeuble en bon état de propreté » au sens de l'article L 132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ainsi, en droit des sols, un ravalement n'apporte pas de changement aux couleurs, matériaux ou finitions existants (que les travaux s'attachent à la partie bâtie maçonnée ou ses éléments constitutifs comme les fermetures, modénatures, ouvrages divers de protection), et s'oppose en cela à l'opération consistant à remplacer un élément de composition par un autre, différent.

En raison du sens restrictif donné aux travaux de ravalement, la simplification apportée par le décret emporte un impact limité. On rappellera par ailleurs qu'elle n'a pas en théorie, d'incidence pour les quelques immeubles roncuois protégés (qui sont repérés à Roncq à défaut de présence de secteur protégé, à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP)).

Mais un des inconvénients de cette simplification (contrôle des travaux sur les immeubles protégés ou qui ont pour effet de modifier l'aspect extérieur) réside dans l'ambiguïté et la confusion entretenues auprès de l'administré qui d'abord peut involontairement ignorer et s'affranchir du régime juridique de sa construction et ensuite, peut apprécier la nature de ses travaux de façon d'autant plus arbitraire que la définition de ravalement varie selon les sources.

Par ailleurs, dispense ou pas, les règles d'urbanisme sur l'aspect extérieur, codifiées à l'article 11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme, sont applicables. Il s'agit alors ici comme le suggère l'introduction de l'article, de sanctionner l'« atteinte portée au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ». Dans ce contexte, le maintien d'une DP pour les travaux de ravalement peut être l'occasion de s'opposer à la répétition d'une situation non réglementaire, à la récurrence d'une façade mal insérée dans son environnement.

Enfin, au-delà de la déclaration préalable qui vise à s'assurer de la bonne application du règlement, le maintien de la formalité offre l'opportunité à la Ville de conserver un rôle de conseil auprès des pétitionnaires, là où une dispense de formalité ne le permet pas.

En effet, outre l'harmonie et la cohérence visées par le règlement, le maintien d'un droit de regard sur les travaux de ravalement participe à l'amélioration du cadre de vie dès l'instant où la ville grâce à l'expertise de son architecte, peut orienter le pétitionnaire sur des travaux qualitatifs qui s'attachent à améliorer l'image de la façade.

Il est donc proposé de solliciter de LMCU l'adoption d'une délibération visant à soumettre le territoire roncuois, à la formalité de la Déclaration Préalable pour tous les travaux de ravalement.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 novembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON-

Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, par décret de février 2014, il y a possibilité de ne plus demander le dépôt de dossier pour ce qu'on appelle les ravalements de façade et modifications de l'aspect extérieur.

Jusqu'à présent, ce n'était pas soumis à permis de construire, la constitution du dossier était plus légère : une instruction durait un mois, un permis de construire deux mois. C'est la proposition actuelle au travers du Code de l'urbanisme qui dit également que les collectivités, qui en feront la demande, pourront maintenir la disposition de la déclaration préalable pour ces travaux qui sont en général légers mais pas sans conséquence.

Nous devons faire remonter l'information au Conseil de Communauté compétent en matière d'urbanisme.

Sur le territoire communautaire, beaucoup de communes partagent notre point de vue à savoir qu'il peut y avoir des erreurs manifestes sur une transformation de façade qui peut, parfois, avoir des conséquences douloureuses sur l'environnement. Nous proposons aujourd'hui de continuer à gérer ces déclarations préalables sur l'ensemble du territoire.

Il est vrai également (je tiens à le souligner) que nous avons un service Urbanisme et des personnes extrêmement compétentes, extrêmement pédagogiques, dont un architecte communal.

C'est un service apprécié par la population ; les gens viennent nous voir spontanément pour demander notre avis : *j'envisage de mettre un enduit, une couleur...* Très souvent on les dirige vers un choix. On n'impose pas, on essaie de convaincre plutôt que de contraindre.

Je vous propose, chers collègues, de conserver cette disposition, même pour des travaux légers, de déposer une déclaration préalable. Il nous faut votre avis pour le faire remonter au niveau de la Communauté Urbaine.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

N'y a-t-il pas une incohérence à maintenir cette déclaration préalable alors qu'on a supprimé les aides financières à ce ravalement ?

M. PETILLON –

Pas du tout !

Auparavant, c'était un conseil plus une subvention.

Aujourd'hui, le conseil est toujours là.

Il n'y a pas incohérence du tout. Par rapport aux finances, je laisserai mon collègue, Patrick BOSSUT, s'exprimer sur le sujet mais il nous faut aussi faire des économies dans tous les domaines sachant que nous continuons à prodiguer le conseil.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2014 - 5^{ème} versement

Dans le prolongement des délibérations de notre conseil municipal en date du 17 décembre 2013 (n° 17/12/2013/54), 15 avril 2014 (n° 15/04/2014/06), 10 juin 2014 (n°10/06/2014/14) et 22 septembre 2014 (n° 22/09/2014/35) portant respectivement subventionnement associatifs au titre des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} versements, nous vous proposons ce soir de vous prononcer favorablement pour un 5^{ème} versement de subvention.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ce 5^{ème} versement :

ASSOCIATIONS	2014			
	<i>Demande au titre de 2014</i>	<i>1^{er} versement (CM du 17/12/2013)</i>	<i>5^{ème} versement</i>	TOTAL SUBVENTION
<i>JOGGING AVENTURE RONCQUOISE</i>	3 100 €	Néant	1 000 €	1 000 €
<i>ACPG ANCIENS COMBATTANTS</i>	200 €	Néant	200 €	200 €
<i>CHORALE ST ROCH</i>	100 €	Néant	100 €	100 €
TOTAL			1 300 €	1 300 €

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance du 12 novembre 2014.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est demandé ce soir de vous prononcer favorablement sur le versement d'une subvention à trois associations ronquoises. Il s'agit du 5^{ème} versement qui fait suite à 4 versements : 17 décembre 2013, 15 avril 2014, 10 juin 2014 et 22 septembre 2014.

- ✦ JAR – proposition de 1.000 €
- ✦ ACPG – proposition de 200 €
- ✦ Chorale Saint-Roch – proposition de 100 €

Bien sûr, ces versements sont conditionnés à une convention pour certaines associations.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.09 - DON ET LEGS A LA VILLE - Don d'une œuvre d'art par Geneviève CLAISSE

Depuis quelques années, la Ville de Roncq s'est inscrite dans une démarche axée sur la découverte d'œuvres d'art d'artistes contemporains de renommée souvent internationale, au travers d'expositions permettant ainsi à tout public, de découvrir ou redécouvrir des univers très éclectiques propre à chacun d'entre eux.

Cette année, il nous est offert la possibilité d'exposer aux Anciennes Ecuries, durant la période allant du 12 octobre 2014 au 11 janvier 2015, une partie des œuvres de Geneviève CLAISSE, artiste mondialement connue et reconnue, représentante majeure de l'abstraction géométrique en France.

Cette exposition intitulée « Les espaces de Claisse » nous permet de visiter un autre style de graphisme où se mêle la juxtaposition de formes simples, contrastées fortement par l'emploi de couleurs franches, avec un goût prononcé pour l'art optique.

Par courrier en date du 23 juin dernier, Madame CLAISSE a exprimé le souhait de faire un don d'une de ses créations à la ville de Roncq dénommée :

*« Echelle synoptique » créée en 2002
Dimension 100 x 100 cm
Valeur estimée à 20 000 €*

Il vous est donc demandé ici d'accepter le principe de ce don en application de l'article L. 2242.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T). Votre acceptation vaudra classement dans le domaine public mobilier de la ville, avec toutes conséquences de droit, quant à l'inaliénabilité de cette œuvre.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 12 novembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous êtes sans doute rendus à l'exposition de Geneviève CLAISSE qui se tient jusqu'à mi-décembre dans les Anciennes Ecuries. Si vous ne l'avez fait, je vous invite à y aller.

L'artiste nous fait don d'une de ses œuvres, qui se trouve à l'étage (1 m x 1 m) et qu'elle a créée en 2002. C'est la première fois qu'une artiste fait don d'une œuvre à la Ville.

C'est une œuvre très symbolique d'une valeur estimée de 20.000 €.

Pour pouvoir accepter ce don, il nous faut en délibérer en Conseil municipal comme l'exige le Code des communes, l'œuvre entrant ensuite dans le patrimoine communal.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE

En application d'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité dite de conseil peut être attribuée au Comptable Public de la Ville, en contrepartie de prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

C'est à ce titre, que Monsieur Jean-Michel LENGLET, Trésorier d'HALLUIN et Comptable de la Ville de Roncq, a souhaité bénéficier de cette indemnité par courrier en date du 16 mai dernier.

Cette indemnité est modulable en fonction de l'étendue des prestations demandées, ne peut excéder le traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique. Elle est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des sections de fonctionnement et d'investissement (hors opérations d'ordre), afférentes aux trois derniers exercices clos.

L'indemnité en cause présente un caractère personnel et sera acquise à l'intéressé pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire, celle-ci devant être motivée.

Il vous est donc proposé d'attribuer à Monsieur Jean-Michel LENGLET, l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts chaque année au chapitre 011, compte budgétaire 6225, sous fonction 020.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 12 novembre 2014.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

A chaque renouvellement, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'indemnité de conseil qui est versée au Trésorier principal de la Commune, en l'occurrence le Trésorier principal d'Halluin.

Le montant est calculé par application d'un tarif réglementaire sur les dépenses budgétaires réalisées en fonctionnement et investissement et moyennées sur les trois exercices.

Pour information, le dernier versement s'élevait à 3.100 € bruts.

C'est une dépense annuelle que je vous invite à accepter.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.11 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2011 - 2012 - 2013 et 2014

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2011, 2012, 2013 et 2014. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

<i>Exercice 2011 :</i>	<i>8,54 €</i>
<i>Exercice 2012 :</i>	<i>63,83 €</i>
<i>Exercice 2013 :</i>	<i>39,98 €</i>
<i>Exercice 2014 :</i>	<i>18,20 €</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>130,55 €</i>

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercices	Référence des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2011	1446	Frais de restauration scolaire	8,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	183	Frais de restauration scolaire	38,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	62	Frais de restauration scolaire	20,51 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	67,21 €	
2012	1483	Frais de restauration scolaire	5,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	629	Frais de restauration scolaire	5,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	10,32 €	
2013	497	Frais de restauration scolaire	13,14 €	PV perquisition et DR négative
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	13,14 €	
2013	1272	Frais de restauration scolaire	21,68 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	21,68 €	
2014	185	Frais de restauration scolaire	5,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	374	Frais de restauration scolaire	5,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	521	Frais de restauration scolaire	7,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	18,20 €	
		TOTAL GENERAL	130,55 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2014, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance du 12 novembre 2014.

M. BOSSUT –

Que sont les admissions en non-valeur ?

Ce sont des impayés généralement pour des frais de restauration scolaire. Suite aux multiples relances du Trésorier payeur d'Halluin et de la Commune, aujourd'hui nous sommes dans l'impossibilité de recouvrer ces sommes. Les familles ne sont plus sur le territoire ronquois et parties sans laisser d'adresse. Il nous faut donc les passer en pertes sur exercices.

Le montant pour les exercices 2011 à 2014 s'élève à 130,55 €.

Pourquoi est-ce très peu ?

Parce qu'il est proposé aux familles le paiement en ligne, le paiement par prélèvement et le Service du guichet unique est très vigilant au recouvrement de ces montants auprès des familles.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

**1.12 - EXERCICE BUDGETAIRE 2014 - Décision modificative n° 1 - Ajustement de crédits
- Section de fonctionnement**

Après nos décisions budgétaires des 17 décembre 2013 et 10 juin 2014 ayant trait respectivement au budget primitif 2014 et budget supplémentaire 2014, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire en cours.

Celle-ci prévoit des ajustements de crédits au sein des dépenses de la section de fonctionnement répartis de la manière suivante :

<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>+ 72 000 €</i>
<i>012 - Charges de personnel et assimilés</i>	<i>+ 15 000 €</i>
<i>022 - Dépenses imprévues</i>	<i>- 87 000 €</i>
	<i>-----</i>
<i>RESULTAT</i>	<i>0 €</i>

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n° 1.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 12 novembre 2014.***

M. BOSSUT –

Il s'agit d'ajustements en section de fonctionnement.

Concernant la mutualisation avec Tourcoing : nous versons deux acomptes de 200.000 € et il nous faut ajuster un acompte à hauteur de 18.000 €.

Il y a également la prise en compte des marchés TAP au 1^{er} septembre 2014 pour lesquels nous devons abonder 54.000 €.

Et par prudence, nous avons ajouté 15.000 € au chapitre « masse salariale »

Soit un montant total de **87.000 €**.

C'est une opération blanche puisque nous avons diminué les dépenses imprévues de 87.000 € pour les affecter sur les dépenses que je viens de citer.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

S'agissant de votre budget, nous n'allons pas le voter favorablement mais, comme il s'agit d'opérations comptables, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq Avenir » et « Action Roncquoise Citoyenne »

1.13 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'un document synthétique.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2015 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 12 novembre 2014.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget du Conseil municipal, qui sera proposé à l'Assemblée communale le 16 décembre prochain.

Contexte dans lequel nous présentons le budget et ce débat d'orientation budgétaire : nous ferons une projection notamment au niveau du mandat municipal mais également au-delà. Pourquoi ?

Parce qu'aujourd'hui on ne doit plus raisonner année par année mais en pensant au futur, regardant l'horizon et se projetant à 10 à 15 ans. Ce n'est pas évident, il est vrai, parce qu'on a beaucoup de difficulté à obtenir des informations concernant les dotations d'Etat.

Ce n'est pas évident non plus parce que des incertitudes planent sur le devenir de certaines prestations allouées à la Commune ; c'est justement la raison pour laquelle il faut se projeter au-delà d'un mandat municipal.

Je vais quand même évoquer le cadre dans lequel nous avons élaboré nos projections financières et faire un petit rappel en arrière.

Depuis 2001 et avant, mais surtout depuis 2001, la Commune s'est fixé des objectifs :

Comment construire son budget ?

Elle le construit d'une façon raisonnée en disant d'abord : *je détermine mes recettes, ensuite je regarde comment je peux dépenser. Enfin je regarde le niveau de mon patrimoine et comme je l'élabore pour pouvoir justement lisser mes différentes opérations immobilières dans le temps.*

Qu'a fait la Commune ?

Elle dit : *je limite mes recettes, je n'augmente pas mes impôts !*

Je rappelle que depuis 2001 il n'y a pas eu augmentation des taux d'imposition. Seules les bases ont augmenté mais celles-ci sont décidées par la Loi de finances votée chaque année par le Parlement.

Voilà pour le premier point et il est important !

Pourquoi est-ce important ?

Parce que cela permet notamment aux acteurs économiques que sont les entreprises, les artisans, les commerçants d'avoir une lisibilité. Quand ils viennent à Roncq, quand ils s'installent, ils savent que la taxe foncière n'augmentera pas chaque année. Vous savez que les marges des entreprises sont très faibles, les taux de compétitivité se réduisent chaque année ; aujourd'hui on peut donner une vision à nos entreprises.

Monsieur ZAJDA, je vous rappelle que vous m'avez proposé, il y a quelques années, de modifier cette structure de taxe foncière et de l'inverser avec la taxe d'habitation. Je vous ai alors répondu, au moment du DOB 2012, qu'il y avait une réforme des bases des valeurs locatives. Vous saviez que ces bases allaient être modifiées, notamment au niveau des bâtiments industriels et commerciaux mais également au niveau des habitations individuelles. On ne pouvait donc pas se projeter et il fallait être prudent.

Le point le plus important que j'avais rappelé et que je reprends aujourd'hui : nous ne voulions pas faire peser sur les entreprises des taux d'imposition qui deviendraient écrasants

et qui pousseraient peut-être certaines à penser : *le territoire ronquois, c'est très bien, mais on n'a pas de visibilité sur notre fiscalité.*

C'est important de le souligner parce qu'on se rend compte que nos zones d'activités deviennent florissantes en termes d'implantations et génèrent de l'emploi.

2001 a créé un sillon, on s'y est introduit et, maintenant, de mandat successif en mandat successif, on continue à rester dans cette même ligne politique qu'on s'était fixée en 2001.

La construction budgétaire est basée sur un autofinancement le plus équilibré possible. Tout à l'heure quand vous avez parlé de la reconstruction de Pergaud sur site, je vous rappelle que nous avons fait une projection (parce que j'ai étudié vos éléments) qui nous amenait, puisqu'il n'y avait plus vente du site mais reconstruction, à un emprunt de plus de 3,8 M€.

Pour cet emprunt, on se retrouvait à un moment d'effet ciseau : cela nous obligeait à un lissage sans pouvoir financer nos investissements puisque notre marge d'autofinancement nette se réduisait. Pourquoi : nous augmentions nos emprunts, donc notre remboursement de dette et de capital !

Il faut savoir que nous allons perdre, jusqu'à la fin du mandat en 2020, plus de 2 M€ de dotation de fonctionnement.

Quant au fonds d'amorçage pour les TAP (50 € par élève), il sera renouvelé pour l'année 2015-2016. Au-delà on n'a plus aucune visibilité.

Puis d'autres dépenses contraintes s'ajoutent, notamment le GVT (glissement vieillesse technicité) qui impacte la masse salariale, les dépenses de fluides, etc.

Vous qui étiez très vigilant, vous m'aviez fait remarquer à plusieurs reprises et à juste titre d'ailleurs : *Monsieur BOSSUT, attention, notre marge d'autofinancement diminue ; nous risquons l'effet ciseau. Soyez prudent dans vos investissements, soyez prudent pour vos emprunts !*

Aujourd'hui je ne vous rejoins donc pas et je me réjouis de ne pas suivre vos propositions parce que j'aurais l'impression de m'être trompé.

Continuer progressivement à phaser nos différentes interventions dans le patrimoine.

On a commencé par le Centre-Bourg puis on s'est projeté sur le Blanc-Four.

En Commission plénière, vous avez rappelé que nous avons investi 4,5 M€ simplement pour le parvis Saint-Roch mais ce n'est pas le cas.

4,5 M€ ont été budgétés dont 2 M€ d'emprunt globalement pour cette opération et d'autres d'ailleurs :

- Bien entendu une partie du parvis Saint-Roch
- La maison de quartier « la marelle »
- La subvention de 1,8 M€ pour la Petite enfance
- Le réseau d'enfouissement des fluides et autres
- Et d'autres opérations : le parc à côté, etc.

N'avancez donc pas d'informations erronées sur vos sites parce que la population a le droit de connaître la vérité. J'insiste ce soir : ces 4,5 M€ concernent l'ensemble du Blanc-Four ; ensuite nous nous projeterons sur les différentes opérations que je vais présenter maintenant dans le cadre du DOB.

On ne doit pas non plus vivre à crédit, pour son confort, et faire supporter une charge de dettes qui deviendrait difficile à rembourser pour nos enfants et petits-enfants.

On doit également avoir un discours responsable et citoyen parce que la France, aujourd'hui, est endettée. En naissant, chaque enfant a 31.000 € de dette à rembourser. Avant, il y a très longtemps, on lui accordait un livret de Caisse d'épargne alors qu'aujourd'hui l'huissier est à la porte pour dire : *vous avez une dette...* C'est une situation incroyable !

La Commune doit avoir le même raisonnement ; elle doit se dire : *je dois participer au désendettement de la France.*

Aujourd'hui, le taux de déficit sur le PIB (produit intérieur brut, c'est la richesse) est de 4,5 %... Cela va monter, cela va baisser, on ne le sait pas, on n'a pas de visibilité !

Pour arriver aux 3 % il faudra donc faire des efforts et les collectivités locales seront contraintes également d'aborder ce plan d'effort dans leurs dépenses de fonctionnement. Après tout, pourquoi ne pas se remettre en cause et regarder, au niveau de chaque dépense, où trouver des économies en restant dans la même qualité de service qui est fournie aux citoyens et aux citoyennes.

Ce taux de 3 % n'est pas un pur critère de Maastricht.

En dessous de 3 % la France se désendette.

Au-delà elle s'endette.

Et aujourd'hui la France continue de s'endetter.

Voilà la raison pour laquelle, quel que soit le Président de la République, on doit participer à l'effort de redressement ; c'est tout. On ne peut laisser cette charge aux générations futures ; on a trop laissé filer les déficits et, aujourd'hui, on est tous responsables, à différents niveaux, en fonction de notre génération, de notre niveau de vie...

Je souhaitais dresser un cadre général pour montrer comment, demain, on va se projeter dans l'avenir et comment on va aborder les différents thèmes de nos dépenses et de nos recettes dans un cadre où on se projette au-delà du mandat 2014-2020.

Je vous propose d'appuyer ma présentation sur la projection de slides.

- **Solde budgétaire de l'Etat**

Vous avez sous les yeux une projection à fin 2012 et, à fin 2014, la situation est beaucoup plus sérieuse ; à mon avis, on va atteindre 97/100 % car on n'en est pas loin.

La dette de l'Etat est de plus de 2000 milliards d'euros ; c'est abyssal.

Dans la répartition de la dette entre Etat et collectivités, ces dernières prennent leur part de la dette à hauteur de 9 %.

Même si la commune de Roncq est vertueuse, dans cette masse de 9 % elle se situe peut-être à 3 ou 4 %. Je rappelle que l'endettement moyen roncuois, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, représente un tiers de l'endettement moyen des communes de même strate : 317 €/habitant !

S'il nous fallait rembourser aujourd'hui notre dette, il nous faudrait 3,5 budgets.

A d'autres communes, il leur faut 20 ans.

Tant mieux ; c'est bénéfique pour nous. Cela nous permet de nous positionner, de nous projeter et de montrer les investissements que nous allons réaliser au cours du mandat, certes inférieurs au mandat précédent (20/22 M€) puisque dans ce mandat 2014/2020 nous allons tourner entre 10-12-13 M€. C'est une situation rare aujourd'hui et vous pouvez faire le tour des collectivités, vous verrez que la commune de Roncq se singularise par sa vertu et par sa technicité dans la maîtrise des dépenses, et ce avec des recettes qui stagnent ou diminuent, sans augmentation de fiscalité.

- **Des recettes de fonctionnement qui stagnent**

La diminution des dotations de l'Etat est estimée à 300.000 € par an. On projette 1,8 M€ d'ici 2020 peut-être 2 M€... Je ne peux vous le dire aujourd'hui car l'Etat ne sait pas non plus répondre, cela dépendra des contraintes financières de la Commission Européenne à juste titre d'ailleurs... On évoquait, il y a quinze jours, une dette de 30.000 € par enfant et, aujourd'hui, on est à 31.000 €... La roue tourne et la dette continue à croître.

Comment générer des recettes aujourd'hui compte tenu d'une fiscalité encadrée ?

On l'a fait volontairement pour ne pas faire supporter aux ménages une fiscalité insupportable et pour qu'ils puissent se projeter également.

On a donc des projets de dynamique fiscale, projets de développement de la Ville :

- Une recette supplémentaire d'environ 100.000 € par an considérant qu'un logement rapporte 1.000 € (taxe foncière et taxe d'habitation). Si on prend une moyenne de 100 logements par an, plus ou moins, cela peut fluctuer ; ce sont des prévisions en fonction des bailleurs sociaux, des investisseurs qui viendront s'installer sur la Commune.

C'est la raison pour laquelle on vous a dit tout à l'heure que le site Pergaud et les autres sites dans le Plan de patrimoine nous permettent d'enregistrer des recettes et de favoriser la construction de logements, et non pas la fonction de logement de luxe uniquement mais aussi la construction de logements sociaux.

Les logements sociaux doivent aussi être en hyper-centre. On ne peut pas exclure les familles qui n'en ont pas la possibilité et leur demander de se loger en dehors du centre-ville. Il faut avoir l'esprit de solidarité.

Les discours qui ont été lancés ici et là, disant *qu'on ne veut pas d'une concentration de logements en centre*, ce n'est pas une bonne politique. Aujourd'hui il faut une mixité sociale.

- Le parc d'activités Pierre-Mauroy démarre. Vous avez vu les travaux. Sur un lissage de 3-4 ans, on pense à une recette supplémentaire d'environ 200.000 €/an et, à l'aube 2019/2020, une moyenne de recettes supplémentaires de 600.000 € peut-être.

Ce sont des évaluations que je ne peux confirmer aujourd'hui ; nous nous sommes projetés dans l'avenir.

- Nous sommes en négociations sur le parc d'activités du Petit Menin qui devrait démarrer prochainement (je n'ai pas la date en tête) d'où une péréquation de taxe foncière.

On examine avec les autres communes où les terrains sont implantés s'il peut y avoir un effet de solidarité de taxe foncière sur cette zone. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui ; je pense néanmoins que cela fait partie de la solidarité.

- On a considéré une progression du Fonds de péréquation : entre les communes dites riches (ce terme est un peu galvaudé) et les communes les moins riches, une compensation se fera. Roncq étant dans un niveau intermédiaire, il ne faut pas en attendre grand-chose. Nous avons toutefois fait une projection de 170.000 €.

En contrepartie on risque peut-être de perdre la Dotation de Solidarité Urbaine puisque la Commune se situe à la 713^{ème} place sur 770. A mon avis, d'ici quelques années, cette dotation disparaîtra. Encore une recette de moins pour la Commune !

- **Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2008 à 2019**

Sur ce slide, vous voyez qu'il y a maintien constant de la fiscalité (impôts et taxes).

Regardez la Dotation Globale de Fonctionnement. C'est la première fois depuis la création des communes que la DGF diminue : à peu près 300.000 € par an.

2013.....	4,246 M€
2014.....	3,948 M€
2015.....	3,523 M€...
2020.....	2,055 M€

Il faut réagir mais comment fait-on ?

C'est le problème qu'on vous a posé et sur lequel on est amené à réfléchir et à se projeter.

- **Des dépenses de fonctionnement qu'il faut plus que jamais maîtriser**

Donc plafonner nos dépenses de fonctionnement, revisiter nos façons de travailler... Sur ce point, je reconnais et j'en prends ma responsabilité également : nous ne sommes pas performants dans l'analyse des comptes.

Je remercie Monsieur le Maire d'avoir intégré dans l'équipe municipale notamment Franck GILME qui apporte un précieux concours dans l'analyse des comptes pour peut-être trouver des solutions et nous accompagner dans nos façons de travailler ; nous n'avons pas de contrôle de gestion aujourd'hui et les services en sont très demandeurs.

Il faut insuffler une façon de travailler et on s'y attelle.

Pour conserver un autofinancement suffisant, comment faire ?

On va travailler différemment dans les prochains budgets. On va se dire : *on se fixe une capacité d'autofinancement nette... 500-600.000 € et ensuite on élabore le budget. Nos dépenses sont contraintes, on revisite nos dépenses.*

On se projettera, par exemple, sur les familles en difficulté, les personnes fragiles ; le CCAS devant retrouver sa mission première qu'est l'action sociale. Peut-être y aura-t-il d'autres éléments au CCAS qui seront revus et travaillés. Les Commissions y travaillent, font des propositions et seront amenées à faire part de leurs conclusions au cours des prochains conseils municipaux.

- **Evolution des principales dépenses de fonctionnement**

Vous avez sous les yeux l'évolution des principales dépenses de fonctionnement sur les mandats 2008/2013 et 2014/2019 ; la progression sur une dizaine d'années est de 12 %.

Pourquoi cette progression ?

Je rappelais tout à l'heure les TAP, les contraintes des fluides. Même si nous disposons aujourd'hui d'un système qui permet de vérifier les consommations, ce n'est toutefois pas suffisant ; il faut aussi avoir le réflexe des économies d'énergie. En contrepartie, on se trouve également contraint par les fournisseurs d'énergies qui augmentent leurs tarifs. Il nous faut également renégocier les contrats, c'est un autre aspect de travail qui va être mis en place dans les années à venir.

Sur la période 2014-2019, en fin du mandat, on a un remboursement capital+intérêts d'environ 600 à 650.000 €, sans nouveaux emprunts supplémentaires ; j'y reviendrai immédiatement après.

Par nos opérations immobilières (ventes) que l'on évalue à plus ou moins 3-4 M€ peut-être plus mais ce sera fonction des investisseurs qui s'installeront pour la construction de logements et des opérations qu'ils mèneront ainsi que la négociation, au niveau du foncier, vis-à-vis des bailleurs sociaux... Si on veut du logement social, il faut que le prix au m² du foncier soit abordable. Dans ce domaine aussi, la Commune doit faire un effort pour la vente de ces biens.

- **Capacité d'autofinancement disponible brute prévisionnelle**

Avant remboursement de la dette, elle se situe entre 1,3 M€ en 2014 et 1,2 M€ en 2019.

- **Capacité d'autofinancement disponible nette prévisionnelle**

Après remboursement de la dette, elle est d'environ 600.000 € ; c'est l'objectif que nous nous fixons et nous le tiendrons.

C'est dans l'adversité qu'on réussit le mieux et qu'on est beaucoup plus combatif. Tous ici autour de la table, nous sommes conscients qu'il faut revisiter nos méthodes.

- **Une dynamique d'investissement sur le mandat**

Dans le Plan de patrimoine même si vous estimez qu'il n'a pas été suffisamment développé, je pense néanmoins que vous en avez eu une présentation exhaustive en Commission plénière.

Nous avons mis en œuvre un Plan de patrimoine sur le mandat de plus ou moins 3 M€ dans lequel nous avons inscrit la poursuite de l'aménagement de la Ville et des interventions volontaristes sur tous les équipements (piscine, espace numérique, équipements scolaires).

Les interventions dans les équipements scolaires sont chiffrées entre 2-2,8 M€. Au moment du phasage, on verra à quel moment cela doit être installé, en fonction également des contraintes... Comme l'indiquait Thibault TELLIER, la contrainte de réaménagement à Neruda de réaliser les travaux hors temps scolaire, donc dans des temps d'intervention réduits à juillet-août, il est donc possible que les travaux se fassent sur plusieurs années en raison des contraintes techniques auxquelles nous sommes confrontés.

- **PPI 2015-2019 - Dépenses**

On a ciblé le Plan de patrimoine

2018 4,180 M€

2019 et 2020, c'est peut-être au niveau de la rénovation scolaire que l'on mettra le focus.

Aujourd'hui, la stratégie n'est pas arrêtée. C'est une réflexion importante en fonction des effectifs, de la population...

- **PPI 2015-2019 – Dépenses projetées**

Elles sont scindées entre équipements, accessibilité, patrimoine et aménagement.

Concernant l'accessibilité aux handicapés, une délibération vous sera présentée en décembre. Le Plan d'action Accessibilité pour tous doit être établi sur 3 années avec les différentes interventions ainsi que son chiffrage.

- **Financement des dépenses d'investissement**

Les dépenses sont financées prioritairement par l'autofinancement, donc remboursement de TVA et cession de patrimoine.

On a projeté à 2018 cette cession de patrimoine ; c'est un tableau qui sera revu chaque année. Il faut être pragmatique aujourd'hui et présenter un objectif qu'il faudra revisiter chaque année en fonction de contraintes extérieures que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui.

Je voudrais revenir sur les cessions immobilières.

Vous me disiez tout à l'heure, Monsieur ZAJDA, être étonné que nous n'avions pas recours à l'emprunt.

Je l'ai dit ; nous ne voulons pas bloquer notre capacité d'autofinancement et surtout pas obérer les générations futures et les mandats futurs par un emprunt qui serait lourd, qui obligerait peut-être les conseils municipaux prochains à augmenter la fiscalité.

Augmentation de la fiscalité mais si l'on veut maintenir les emplois, on dira que l'on ne bouge pas la taxe foncière et qu'on porte tout l'effort sur la taxe d'habitation. On a fait une projection (vous l'avez vue dans la lettre du Maire envoyée toutes boîtes) et c'est 23 % d'augmentation du fait des baisses de dotations de l'Etat, si l'on augmentait taxe foncière et taxe d'habitation. Je me suis livré à un calcul : si l'on n'augmente que la taxe d'habitation, ce serait alors 45 % d'augmentation, ce qui n'est pas soutenable !

Je pense que la politique que nous menons aujourd'hui est la bonne. C'est celle qui permet de donner des possibilités aux générations futures, d'envisager des choix et de pouvoir les mettre en œuvre.

Aujourd'hui, il faut être un Talleyrand pragmatique et visionnaire : il faut se projeter sur le 21^{ème} siècle en ayant des ambitions en fonction de nos possibilités.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Avant de rendre la parole, je voudrais remercier l'ensemble des services municipaux, les élus, plus particulièrement le service financier, Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT ainsi que Mme la Directrice générale des services qui, arrivée il y a quelques semaines, s'est investie totalement dans ce DOB et dans le budget. C'était nouveau pour elle parce qu'il lui fallait s'imprégner des pratiques courantes de Roncq.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, et félicitations.

Terminer votre propos en citant Talleyrand, il fallait le faire.

Un Talleyrand pragmatique, cela lui va bien ; c'est en tout cas l'image qu'il laisse dans l'histoire.

La vision sans doute puisqu'il a réussi à se maintenir contre vents et marées dans des régimes tout à fait différents. Bravo pour cette évocation.

Je donne les prises de parole.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si Talleyrand avait une vision jusqu'au 21^{ème} siècle... *(Rires)*

Avant de proposer notre débat, je voudrais reprendre quelques questions que j'ai notées au fur et à mesure de vos explications.

Vous parliez de zone d'activités dynamique, on constate –hélas– un certain nombre de bâtiments à vendre qui ne sont pas du fait de la Commune, en très grande partie, mais c'est quand même le constat de la crise.

Vous parliez d'effet ciseau entre les recettes et les dépenses, si l'on faisait trop d'investissements. Il ne faut pas forcément confondre investissement et fonctionnement ; je pense qu'il faut justement faire des économies en fonctionnement pour pouvoir faire des investissements... On en reparlera probablement tout à l'heure.

Vous avez évoqué notre réunion de début novembre au cours de laquelle on a parlé des 4,5 M€ pour le Blanc-Four.

Je me réfère au site de « Roncq Avenir » ; il y est bien écrit 4,5 M€ mais il est bien précisé : *aménagement urbain du Blanc-Four*, comme noté dans votre autorisation de paiement. Evidemment tout ce que vous avez énuméré était compris, je n'ai pas parlé que des travaux du parvis et ce n'est pas ce que nous avons écrit...

M. BOSSUT –

Votre langue a donc fourché la semaine dernière car vous avez simplement dit : parvis.

M. ZAJDA –

En tout cas, c'est bien noté ainsi sur notre site et je vous l'ai d'ailleurs renvoyé par mail.

En parlant de la dette, vous disiez qu'il ne fallait pas impacter l'avenir de nos enfants.

Pour la plupart des gens ici présents et pour ceux qui ont eu la chance de pouvoir acheter leur maison, ils ont réalisé cet achat en s'endettant. Evidemment, on n'a pas espoir de faire supporter cette dette aux enfants ; forcément on fera tout pour que ces dettes soient financées avant que les enfants ne prennent l'héritage de la maison.

Quant aux 3 %, personnellement cela me choque : avec 3 % d'endettement on arrive à désendetter la France !

J'ai 40 ans et cela fait 40 ans que la France est en déficit ; j'ai toujours connu la France en déficit, donc depuis 1974, depuis la crise. Quand il y a plus de dépenses que de recettes, je ne pense pas que l'on arrive à rembourser la dette puisqu'il faut toujours payer les intérêts. C'est un autre débat, hors politique. Droite ou gauche, la France a toujours été endettée.

Les recettes diminuent mais on a vu un graphique sur lequel vos recettes entre 2008 et 2014 étaient toujours en hausse, hormis une année où c'était stabilisé. Je n'ai pas repris mes chiffres mais j'ai le souvenir d'un budget de fonctionnement à 15 M€ ; on est à plus de 16 M€ actuellement. Je ne constate donc pas cette diminution.

Merci de projeter à nouveau le slide correspondant où on peut voir qu'entre 2008 et 2014 il y a bien augmentation des recettes.

M. BOSSUT –

C'est le DOB 2014-2020 ; je pense que vous vous trompez d'époque.

M. ZAJDA –

Vous en aviez parlé juste avant mais peu importe. En tout cas, merci d'avoir représenté ce graphique.

Je suis aussi très heureux d'entendre qu'on va un peu booster le CCAS ; j'espère qu'il y aura plein de projets. Maintenant que j'en suis Administrateur, je serai vigilant et regarderai tous les projets. Mais ce n'est pas l'objet du débat. Il s'agit simplement des recettes qui vont être votées pour cette politique du CCAS ; à voir donc.

Réflexe d'économie d'énergies... Je suis à 100 % d'accord avec vous puisqu'à chaque débat et chaque fois que l'on examine les comptes administratifs, je vous re parle des fluides. Je suis tout à fait en phase avec vous.

Je n'ai pas bien compris par rapport à vos 4 M€ de vente(s) en 2018.

Je n'ai pas compris le projet qu'il y aurait en 2018, même si vous avez dit que cela peut être 2017. Ce serait gentil de me réexpliquer cette partie-là.

En définitive et on en a parlé un peu tout à l'heure avec l'école Pergaud, c'est évidemment maintenir un investissement qui permette aussi de faire travailler les entreprises. A notre niveau, bien sûr ; nous n'allons pas révolutionner l'économie française rien qu'avec Roncq. Mais au moins, si chaque ville qui en a la capacité, comme la nôtre, peut encore investir, je pense que c'est de bon augure.

Evidemment, pour celles qui sont bien moins loties que Roncq, il est primordial pour elles de faire des économies.

Pour nous, le mot *emprunt* n'est pas un gros mot.

Nous savons qu'il y a eu la crise financière, que des emprunts ont été très mal engagés par certaines communes. Je pense que vous êtes quelqu'un qui fait bien attention et on peut contracter des emprunts en *bon père de famille*.

Il faut évidemment garder une capacité d'autofinancement pour pouvoir investir et également pouvoir emprunter grâce (vous l'avez également dit) à la gestion rigoureuse des frais généraux.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières... Je ne vais pas me polémiquer sur ce point mais il faut d'abord penser à l'utile plutôt qu'au beau, surtout dans des situations économiques quelque peu incertaines. Quand la perspective est très belle, il est clair qu'on peut faire énormément de belles choses. Quand on doit serrer les boulons, il faut d'abord penser à l'utile.

Très important pour nous, c'est le maintien du service public en excluant, évidemment les petits détails qui peuvent coûter cher.

Pour nous, le service public (on en parlait tout à l'heure), c'est Pergaud mais c'est aussi le maintien des classes de neige parce que beaucoup d'enfants auront cette seule occasion dans leur vie d'aller à la neige, pas tous heureusement mais certains ne pourront plus jamais y aller.

C'est le maintien d'autres bâtiments publics qui pourraient un jour passer à la trappe parce qu'il n'y a plus assez de personnes à s'y rendre, ou parce que trop vétustes. Je pense à la bibliothèque, à l'école de musique voire à la piscine. Mais je pense qu'on fera tout pour garder ces équipements dans la Ville.

La mutualisation de certaines prestations.

On parlait tout à l'heure de la police municipale.

On parle aussi d'autres activités. Pourquoi ne pas partager les festivités du 14 juillet entre plusieurs communes pour en faire une plus belle fête, ou le forum des associations, ou encore la foire commerciale ?

Ce sont des petites idées.

Je l'ai notée et on y vient : la politique de vente de patrimoine.

Vendre le patrimoine pour garder un équilibre sur la capacité d'autofinancement, cela ne marche qu'un temps. Le vrai travail comme dit tout à l'heure, c'est travailler sur les recettes et travailler sur les dépenses de fonctionnement.

Nous serons toujours vigilants sur le principe du service public et nous vous soutiendrons sur le principe de faire des économies sur les petits détails qui feront de grandes rivières.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur ZAJDA, mais je regrette qu'on n'ait pas eu le DOB, parce que le DOB c'est un débat et on n'a pas eu de débat. Ce sont des modèles qui s'affrontent ou qui confrontent, qui s'échangent.

J'observe malheureusement, à l'issue de ce Conseil municipal, que l'on est sur des modèles totalement irréconciliables et inconciliables ; on n'a pas le même modèle économique, on n'a pas le même modèle financier, on n'a pas le même modèle fiscal !

Mais le seul problème, Monsieur ZAJDA, et je le répète : le modèle que nous portons et qui est la philosophie de notre programme, que les Roncquois ont élu il y a quelques mois et que les campagnes, que vous reproduisez de manière plus ou moins tonitruante, sont datées.

Personnellement, j'aimerais que vous ayez des propositions.

Vous évoquez des petits principes, des petites idées... Or, ce soir c'est un débat d'orientations et je ne sais toujours pas, à l'issue de cet échange, quelles sont vos orientations.

Vous parlez de service public... Nous sommes tous pour le service public.

Vous parlez des bâtiments... Bien entendu, mais la Ville bouge et doit s'adapter aux contraintes d'aujourd'hui qui sont celles qui nous sont tombées dessus, depuis un an maintenant, et que l'on ne pouvait pas prévoir.

Certes, on savait très bien que les dotations n'allaient pas augmenter mais baisser... Mais à ce point, c'est une catastrophe.

Vous évoquez, bien entendu, l'effet d'entraînement au niveau de l'artisanat et des petites entreprises : bien sûr, à 70 % leurs carnets de commandes sont issus des Collectivités publiques.

Après l'avoir dit, que fait-on ?

Tout ce que nous avons mis en œuvre en réduisant le volume de patrimoine, en l'adaptant aux besoins actuels, c'est de pouvoir dégager de la capacité financière qui nous permettra de donner du travail aux gens. C'est bien cela le sujet !

Lorsqu'on accueille des entreprises, comme on va le faire sur le site Pierre-Mauroy, et qu'on se bat pour avoir des entreprises de qualité, c'est une réponse que l'on apporte aussi.

Lorsqu'on essaie d'avoir une dynamique dans les bases fiscales et qu'on essaie d'augmenter l'assiette fiscale en accueillant plus de gens, en accueillant plus d'entreprises, c'est bien ce qu'on est en train de faire.

Mais ce que nous refusons dans notre modèle économique et que nous refuserons toujours, c'est d'en faire porter le poids sur les enfants... C'est là notre respect des enfants !

J'ai tout entendu dans cette campagne de dénigrement mais nous respectons les enfants parce que nous ne ferons pas porter sur eux la dette d'aujourd'hui et parce que nous sommes des gens responsables. Beaucoup de gens me disent tous les jours : *Tenez bon, continuez, vous êtes dans le vrai...*

Le modèle que nous portons à aujourd'hui, ce modèle qui a fait en quelque sorte la majorité des Roncquois, je ne l'ai pas chez vous et j'observe, malheureusement, que nous n'avons pas eu (et cela remonte à de nombreuses années) de débat d'orientation budgétaire puisque nous ne connaissons pas vos orientations budgétaires.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 25.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.